This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

6000315720

237 f. 38

LES CHASSES

DE FRANÇOIS Ier

Précédées de

LA CHASSE SOUS LES VALOIS

Tiré à 522 exemplaires

500 sur papier vergé de fil.

6 sur papier vélin.

10 sur papier de couleur.

6 sur parchemin de choix.

Paris. — Imprimé par Pillet fils aîné.

LES CHASSES

DE FRANÇOIS Ier

RACONTÉES PAR LOUIS DE BRÉZÉ

GRAND SÉNÉCHAL DE NORMANDIE

Précédées de

LA CHASSE SOUS LES VALOIS

PAR

LE Cte HECTOR DE LA FERRIÈRE

PARIS
AUGUSTE AUBRY, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS
18, rue Séguier, 18

M DCCC LXIX

237. f. 38.

BODLEIANA

PRÉFACE

'est dans la bibliothèque impériale de Vienne que j'ai retrouvé les lettres de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie[1]. *Je les publie pour la première fois ; elles font partie d'un recueil en deux volumes, uniquement composé de lettres françaises du* XVIe *siècle, recueil qui pro-*

1. Il exerça la charge de grand veneur depuis le 1er janvier 1490 jusqu'au 31 décembre 1495. V. P. Anselme.

vient de la riche collection du baron de Hohendorf[1].

Louis de Brézé épousa Diane de Poitiers le 23 mars 1514, et mourut le 24 juillet 1530; c'est entre ces deux dates que se trouve renfermée sa correspondance. On pourra y recueillir quelques nouveaux détails sur Diane de Poitiers, chez laquelle le galant François Ier venait souvent souper et même faire des beignets.

Quelques-unes des lettres de Louis de Brézé sont adressées au maréchal Anne de Montmorency et à son fils, le sire de la Roche-Pot; les autres, à M. le Grand-Maître, sans autre désignation. Or, de 1515 à 1525, la charge de grand-maître passa en diverses mains : Gouffier-Boisy fut nommé grand-maître en 1514[2] *et remplacé en 1519*[3] *par le bâtard de Savoie; enfin, en 1526, au retour de sa*

1. Collection achetée en 1720 pour 6,000 florins.

2. Le 7 janvier 1514. V. P. Anselme.

3. *Ibid.*

captivité, François Ier appela à ce poste le maréchal de Montmorency[1]. *J'ai de mon mieux classé ces lettres et rétabli les suscriptions.*

Je fais précéder la correspondance de Louis de Brézé par une étude sur la chasse au temps des Valois. C'est une grande témérité, surtout venant après le baron Pichon, M. Henri Chevreul et M. de Noirmont ; mais l'occasion s'offrait de faire entrer dans ce travail quelques lettres de chasse ramassées çà et là, et la plupart inédites. J'ai cru devoir en profiter : ce sera mon excuse.

1. Par lettre du 23 mars 1525. V. P. Anselme.

CHAPITRE PREMIER

Le XVIe siècle est la grande époque de la chasse. — François Ier a perfectionné l'art de la vénerie.— Tous les grands capitaines du XVIe siècle sont d'intrépides veneurs. — Le départ pour la chasse. — Le retour. — Vers sur ses chiens, par le grand sénéchal de Normandie.— Claude de Lorraine passionné veneur. — Louis XII s'arrête à Grenoble pour chasser. — François de Guise non moins adonné à la chasse que son père. — Lettre que lui écrit La Chaussée.— Lettre que lui écrit d'Entragues. — François de Guise fait venir des chevaux d'Espagne. — Le marquis d'Elbeuf a un vautrait. — Le duc d'Aumale blessé à la chasse. — Le connétable de Montmorency mérite d'être compté parmi les veneurs. — Lettre de lui. — Louis de Brézé cité dans le *Trésor de la vénerie*. — Pierre de Brézé, de tous les combats contre les Anglais; — tué à Montlhéry. — Jacques de Brézé marié à Charlotte de France. — La tue avec son complice. — Condamné à mort. — Ses biens rendus par Louis XI à son fils, Louis de Brézé. — Lettre de chasse de Louis de Brézé. — Marié à Diane de Poitiers. — Blois, le séjour préféré de François Ier. — Blois décrit par Navagero.

— Les déplacements de la cour de François Ier. — Plaintes de l'ambassadeur vénitien Cavalli. — Ce que coûte la vénerie de François Ier. — Les chasses de François Ier, d'après Alexis Monteil.

Le XVIe siècle est la grande époque de la chasse. Budé, s'adressant au roi François Ier, qui lui avait commandé un traité de chasse [1], a pu dire sans trop de flatterie : « Sire, vous avez tellement dressé et poli l'exercice de la vénerie, qu'elle semble estre parvenue à sa perfection. »

Au XVIe siècle, la chasse est donc « réduite en préceptes d'art admirables et plaisants; » elle a ses poëtes, ses historiens, ses classiques, et du nombre le jeune roi Charles IX.

Parmi les plus passionnés veneurs, il faut compter, au premier rang, tous les grands capitaines que les guerres étrangères et civiles dévorèrent un à un. Pour ces opiniâtres batailleurs, courir le cerf, suivre le sanglier à travers les forêts impénétrables, les ravins profonds, les marécages, les fondrières, c'était la petite guerre avant la grande. A ce rude exercice, le corps gardait sa souplesse, maintenait sa force, et se trouvait prêt et dispos lorsque l'heure de reprendre la cuirasse était venue.

1. *Traité de la vénerie*, de Budé, traduit du latin en français par Loys Leroy, publié par Henri Chevreul. *Paris, Aubry*, MDCCCLXIV, p. 2.

La chasse seule pouvait donner la vie à ces grandes demeures féodales. Au départ, le matin, quel bruit, quelle animation ! les chiens au couple derrière les piqueurs, les faucons couverts de leurs chaperons sur le poing des fauconniers, les veneurs vêtus de vert, de rouge ou de gris, suivant la chasse, munis de l'épée et du couteau, l'épieu à la main, les dames châtelaines sur leurs haquenées de Bretagne, aux riches harnachements de velours, le chapeau garni de plumes et à la guelfe porté [1], avec leurs bottines rouges faites de cuir damasquiné, et « leurs cottes agrafées plus haut que le genou [2]; » enfin, les joyeux appels de la trompe, conviant au rendez-vous tous les retardaires; puis, si la chasse a été heureuse, la curée froide aux flambeaux dans la vaste cour, le valet au milieu des chiens, les maintenant de sa houssine, et tout autour les veneurs, la trompe aux lèvres, pour, au signal donné, « sonner, for huer et resjouirs les chiens qui sont là tous aboyants, hurlants. »

Voilà ce qui faisait battre le cœur à tous ces hommes de guerre.

En parlant de ses chiens, le grand sénéchal de Normandie s'écrie :

1. Brantôme.
2. Ronsard.

Dieu sait en quelle joye mon cœur
Sera de les ouyr chasser.
Je ne croy pas qu'il soit chaleur
Ne travail qui me sceust matter;
L'on y perd toute melencolie.
A mal fere ne peuvent hanter
Gens qui usent de tel mestier [1].

Passons rapidement en revue les veneurs illustres du XVIe siècle, et nommons en premier Claude de Lorraine, le père de tous les Guise. Jamais il ne perdait une occasion de chasse. Allant au-devant d'Anne d'Este, sa belle-fille, il écrivait de la côte Saint-André à son fils, François de Guise, que sa fiancée n'arriverait à Grenoble que la veille de la Toussaint, et qu'en attendant il allait demain à Moyrans faire quelques chasses de sanglier [2].

Ce pays en abondait. Louis XII, en revenant d'Italie, en 1502, s'arrêta huit jours à Grenoble, passant son temps à la chasse aux grosses bêtes et à la volerie [3].

François de Guise, devenu grand veneur [4] à la

1. Baron J. Pichon. *Le Livre de la chasse du grand sénéchal de Normandie,* p. 9.

2. Bibliothèque impériale. — Fonds Clerambault. Vol. 54, p. 119.

3. V. Sainte-Palaye, 1re partie, et de Noirmont, *Histoire de la chasse,* t. Ier, p. 154.

4. La charge de grand veneur ne sortit de la maison de Lorraine qu'en 1597. De Noirmont, *Histoire de la chasse,* t. Ier, p. 169 (dans les notes).

mort de son père, hérita de toute sa passion pour ce noble exercice. Au plus fort des guerres, il tournait ses regards du côté de Joinville et se prenait à en regretter les chasses ; il correspondait avec ses fauconniers, avec ses maîtres d'équipage.

« Monseigneur, lui écrivait La Chaussée, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre de Saint-Germain-en-Laye, par Bertrand, notre chevaucheur d'écurie. Quant à ce qu'il vous plaist me mander que je vous envoye, par Patacque, tous les jeunes chiens gris[1], je vous en envoyray huict dedans quinze jours, et en retiens encore sept, pour ce qu'ilz n'ont pas encore l'aage d'ung an ; et avant que partir, je leur feray bailler une curée pour ce qu'ilz n'en avoient encore eu qu'une. Cependant je retireray toutes les plus belles mues de par deçà pour vous, Sire, telles et ainsi que les demandez. Et quant aux faisanz, je m'en suis enquis à beaucoup de gens qui m'ont dict en avoir veu depuis quinze jours au désert du Jar. Le Gruyer de ceste ville m'a dict n'avoir eu nouvelles de ceulx du pré Iacques depuis qu'ilz y ont esté mis. Le pays est grand et pouvoit estre en un autre lieu.

1. Voir, pour les chiens gris, ce qu'en dit Charles IX. *Le Livre de la chasse du roi Charles IX*, publié par H. Chevreul, p. 33.

J'ay un faisan et une faisande que je muteray aujourd'hui derrière le chasteau. Quant aux perdrix et lyèvres, le pays en est assez bien peuplé. Les hérons ont esté bien tardifs ceste année. Madame ne veut pas faillir d'y donner bon ordre que l'on n'y touchera; et semblablement à vos aires d'oiseaux, dont advertiray les sieurs de Grammont et Bonnebault pour y tenir la main chacun de leur part[1].

« De Joinville, ce 7 avril 1552. »

Voici encore une lettre de M. d'Entragues au duc de Guise[2].

« Monseigneur,

« Je vous envoye un tiercelet de faulcon sor et ung d'une mue, lesquelz ont esté pris aux tentes du bois Malesherbes, où il s'en prent fort peu de mauvais, quant l'on veut prendre peine de les faire bien dresser. Vous commanderez, s'il vous plaist, qu'ilz soyent mis entre bonnes mains, ou bien les envoyer à M. de Querqui, qui en avoit si grande envie. J'ay retenu ung faulcon sor qui a esté pris quant et eulx pour mettre pour le hayron avec mes sacres, que je espère

1. *Mémoires du duc de Guise*, collection Michaud, t. VI, p. 171.

2. *Mémoires du duc de Guise*, collection Michaud, t. VI, p. 166.

qui vous pourront donner quelque plaisir, qui sera l'endroict où je priray Dieu qu'il vous donne en santé très-bonne et longue vie.

« De Marcoussis, ce 19 février 1553.

« D'ANTRAGUES. »

François de Guise ne s'occupait pas avec moins de soin de l'entretien de ses écuries; de préférence, il faisait venir ses chevaux d'Espagne et d'Italie. Une seule fois nous voyons qu'il tira trente-sept juments et sept chevaux de Naples. Gonzalo Pères lui envoya d'Espagne (6 mars 1560) vingt chevaux, et cela ne lui suffit pas encore, car il écrivit de sa main à l'évêque de Limoges : « J'ay déjà une jument et quinze chevaulx oultre les vingt qu'il m'a donnés, et il fault que le congé porte de faire sortir tout le dict nombre, autrement ce qu'il me veult donner ne pourroit venir[1]. »

Son frère, le marquis d'Elbeuf, avait un vautrait. Les chasses de la Grande-Chartreuse lui étaient réservées pour la belle saison.

Pour en finir avec les Guise, le cardinal Granvelle raconte que le duc d'Aumale fut longtemps

1. V. L. Paris, *Négociations sous François II*, p. 255 et p. 300 (même volume).

malade d'un coup qu'il se donna à la jambe, avec son épée, en courant après un sanglier.

Le connétable Anne de Montmorency, comme veneur, ne le cède en rien aux Guise. Il écrivait de Chantilly :

« Le roy fait bonne chère et a prins ce soir ung grant sanglier qui m'a tué deux ou trois chiens, mais ce n'a esté sans donner beaucoup de passe-temps au dict seigneur.

« De Chantilly, ce xx octobre 1551 [1]. »

Nous pourrions citer encore d'autres veneurs non moins renommés de leur temps, l'amiral d'Annebaut, très-fier de ses faucons, le vidame de Chartres, très-jaloux de ses chasses ; mais nous nous arrêterons de préférence à une famille où l'art de la vénerie s'est maintenu comme une tradition, s'est légué comme un héritage ; nous voulons parler de cette illustre maison des Brézé dont la Normandie s'enorgueillit, à l'égal des Le Veneur et des d'Harcourt.

Avant de nous occuper de Louis de Brézé, dont nous publions les lettres, disons quelques mots de ses ancêtres.

1. Lettre à M. de Guisc.—Biblioth. imp., *f. Clerambault*, vol. 56, p. 249.

A la fin du XIVe siècle, Jean de Brézé, son aïeul, est cité comme habile veneur dans le *Trésor de vénerie*[1].

Pierre de Brézé, son grand-père, paya d'une longue prison son dévouement à Charles VII. Il fut de tous les combats contre les Anglais. Lorsque la ville de Rouen ouvrit ses portes à Charles VII, en 1449, l'honneur d'y entrer le premier lui fut réservé; c'était justice, car on lui doit en partie le succès de la bataille de Formigni. Lors de la journée de Montlhéry, il fut placé par Louis XI à l'avant-garde, et « le premier homme qui y mourut, nous dit Comines, ce fut luy[2]. »

Jacques de Brézé, le père de celui qui nous occupe, épousa un peu de force Charlotte de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel[3]. Il en eut six enfants, dont notre Louis de Brézé fut l'aîné. Jacques était le compagnon habituel de chasse d'Anne de Beaujeu; il nous a laissé son éloge. Nous lui devons le *Livre de chasse*, dont le baron Pichon

1. V. Jérôme Pichon, *le Livre de chasse du grand sénéchal de Normandie*. — V. du même, *Trésor de vénerie*, note 21.

2. V. Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 53.

3. V. baron Pichon, *le Livre de chasse du grand sénéchal*. — V. Étude de M. d'Arcy sur J. de Brézé. — *Biblioth. de l'École des Chartes*, 2e année, 2e série.

nous a donné une édition si curieuse par l'introduction et les notes qui l'accompagnent[1].

Jacques de Brézé ayant surpris sa femme, Charlotte de France, dont il avait six enfants, en flagrant délit d'adultère, la tua elle et son complice. Cela se passait le 31 mai 1477. Condamné à mort, le 22 septembre 1481, il obtint grâce de la vie moyennant une amende de 100,000 écus d'or, dont il se racheta par la cession de tous ses biens, le 6 octobre 1481. Dans le même mois, Louis XI les abandonnait à Louis de Brézé et aux autres enfants de Jacques. Cette date a son importance, car voici une lettre de Louis de Brézé du 6 janvier suivant, où il cherche par tous moyens à se bien mettre dans l'esprit et les bonnes grâces du soupçonneux monarque. L'exemple de son père lui avait profité.

« Sire,

« Tant et si humblement que faire puis à votre bonne grâce me recommande; plaist vous sçavoir, Sire, que je vous envoie la plus viste levrière et la plus hardie de vostre royaulme, et si vous voulez

1. Le baron Jérôme Pichon est l'heureux possesseur du seul exemplaire imprimé connu, et d'un manuscrit du même livre acheté par lui à la vente Huzard. V. Introduction du *Livre de chasse du grand sénéchal*, p. XVIII et XIX.

jamais avoir de bonne race de l'ung de voz deux lévriers blancs, faictes en la saillie duquel qu'il vous plaira, car elle porte les plus puissants levriers du monde et les plus beaux; s'il vous plaist, quant elle sera saillie, me la laisser en garde, il n'y a homme au monde qui vous nourrisse mieulx les lévriers que je feray.

« Sire, je commence fort à apprendre à aller, et mais que j'en sois ung peu meilleur maistre, je iray devers vous pour vous monstrer que je voys de bon pie en avant; vous suppliant, Sire, qu'il vous plaist me commander vos bons plaisirs pour vous obéir, comme celui qui veult vivre et mourir en les accomplissant, priant le benoist Filz de Dieu qu'il vous donne très-bonne vie et longue, avec l'entier accomplissement de voz vertueux et magnanimes désirs. Escript en vostre chasteau de Rouen, le vi^e jour de janvier 1481-1482 [1].

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« BRÉZÉ. »

1. Biblioth. impériale de Saint-Pétersbourg, *Recueil de lettres originales du* xve *siècle*. Documents français, n° 71.

En Normandie, on se servait depuis longtemps de lévriers.

Le roi Jean-sans-Terre, le 11 février 1203, fait passer Alain Wasteheuse de Barfleur en Angleterre, avec ses chevaux et ses lévriers. V. *Rotuli Norm.*, p. 76.

Louis de Brézé servit glorieusement sous quatre rois[1]; mais l'homme de guerre est méconnu, ses services oubliés. Ce qui lui a valu de rester dans la mémoire de tous, c'est d'avoir été le mari de Diane de Poitiers; voilà son grand titre auprès de la postérité. Tout le reste, on ne s'en souvient plus.

Blois était le séjour préféré de François Ier; il en avait en partie construit le château, commencé par Louis XII. Bernard de Médicis écrivait à Cosme Ier, de Fontainebleau :

« Le Roy a un peu de fièvre; dès qu'il ira mieux, il partira pour Blois; on a de grands projets de chasse[2]. »

Blois, en effet, était admirablement approprié à la chasse. Le vénitien Navagero, qui nous a raconté son voyage en France, en 1528, dépeint ainsi Blois et ses magnificences : « On y admire deux jolis jardins, et dans l'un des deux un labyrinthe avec un enclos en bois. A l'entrée du jardin on voit deux grandes

En 1200, ce même Alain se trouvait à Montfort-sur-Risle avec les chiens de Jean-sans-Terre. *Id.*, p. 24.

Édouard III, nous dit Froissart, avait à sa suite trente fauconniers à cheval, chargés d'oiseaux, soixante couples de forts chiens *et autant de levriers*, dont il alloit chacun jour en chasse.

1. Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 121.

2. Documents inédits, *Relations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 140.

cornes de cerf envoyées d'Allemagne au roi Louis comme une admirable rareté.

« Près de Blois, une grande forêt qui a plus de onze lieues en longueur et quatre en largeur, contient plusieurs maisons de plaisance, construites par différents rois ; toutes les espèces de bêtes fauves y abondent ; il y a entre autres une biche dont les cornes ne sont pas moins admirables que celles dont j'ai parlé plus haut ; c'est pourquoi il est défendu de lui courir sus, et l'on a pour elle toutes sortes d'égards comme pour une merveille[1]. »

Navagero, qui n'a fait que traverser la France, est un de ces voyageurs tout disposés à admirer. Mais les ambassadeurs vénitiens obligés à la résidence se montrent plus sévères ; ils en avaient un peu le droit : « Notre ambassade dura 45 mois, s'écrie Marino Giustiniano ; durant ce temps jamais la cour ne s'arrêta quinze jours à la même place. » Et il se plaint de la cherté des vivres rendue excessive par les guerres, de la perte de ses chevaux morts en suivant la cour, et ne cesse de crier misère. Il n'exagère pas ; l'ambassadeur de Toscane, dans une lettre à Cosme Ier, nous dit la même chose : « Cette cour n'est pas faite comme les autres ; on ne pense ici

1. *Ambassadeurs vénitiens,* traduction de Tommaseo, t. I, p. 29.

qu'à la chasse, aux dames, aux festins et à changer de lieux. Lorsque la cour s'abat sur quelque contrée, elle y reste tant que durent les hérons, et ils durent peu, car entre le roi et les grands de sa suite, ils ont plus de cinq cents faucons. On court deux fois le cerf, une autre fois on va aux toiles, puis l'on change de logement[1]. »

Marino Cavalli, qui remplaça Marino Giustiniano comme ambassadeur, évalue les dépenses de la chasse de François Ier à 150,000 écus, y compris les provisions, chars, filets, chiens, faucons et autres bagatelles[2], et il ajoute :

« Si vous voyiez la cour de France, vous ne vous en étonneriez pas. »

Alexis Monteil, notre maître à tous, un peu oublié aujourd'hui, est le premier qui ait eu l'heureuse idée de se servir des livres de dépenses de nos rois pour rendre à chaque époque son caractère, sa physionomie. Voici une page de lui qui mérite d'être citée en entier :

« Quels sont, ai-je demandé à l'huissier du cabinet, les bâtiments que nous voyons au delà de l'étang? — Ce sont les écuries, le chenil, la fauconne-

1. Documents inédits. — *Négociations diplomatiques avec la Toscane,* t. III, p. 17.

2. Documents inédits. — *Ambassadeurs vénitiens,* t. I, p. 285.

rie, les héronnières. Ces bâtiments ne vous paraissent que grands : ils sont immenses, et cependant je ne puis comprendre comment ils suffisent à loger tant de chevaux, tant de piqueurs, tant de chiens qui, aux chasses du roi, couvrent la terre ; tant de faucons, tant de hérons qui remplissent le ciel. Quelquefois le roi, outre ses cent pages, ses deux cents écuyers, piqueurs ou chevaucheurs, mène avec lui quatre ou cinq cents gentilshommes ; quelquefois il est accompagné de la reine ou des reines, suivies de leurs nombreuses dames d'honneur, filles d'honneur ; alors tous les appartements d'en haut, toutes les salles d'en bas, tous les étages, tout le château, toute la cour, toute à cheval, toute en habits rouges, semble au milieu de la campagne trotter, galoper à la suite du roi aussi en habit rouge, courant le cerf, le sanglier [1]. »

1. Alexis Monteil, *Histoire des Français des divers États*, t. VI, p. 245.

CHAPITRE II

Chasses de François Ier et de Fleurange dans leur jeunesse. — François Ier reçoit de Louis XII les premières leçons de vénerie. — Son intrépidité à courir le cerf. — Accident de chasse dont parle Louise de Savoie dans son journal. — Fait prendre un sanglier vivant dans la forêt d'Amboise. — Le fait porter dans la cour du château. — Le tue de sa main. — Récit d'une chasse du Roi par Brézé. — François Ier prend le grand cerf manqué par les Anglais. — Brézé plus porté à la fauconnerie qu'à la vénerie. — Lettre de lui au grand-maître, où il parle des chiens du Roi.— Le choix des chiens.— Ce que dit Brézé de ceux du Roi et des siens. — Un jeune cerf pris par l'équipage du Roi. — Ce que dit Brézé de la fauconnerie du Roi. — Il raconte le malheur arrivé à son *sacret*. — Brézé, à l'exemple du Roi son maître, chasse quoique malade. — Offre un faucon au grand-maître. — Philippe II tire ses faucons de France. — Lettre du cardinal de Lorraine à Mr de Limoges à l'occasion de faucons demandés par Philippe II. — Les faucons se donnent de roi à roi. — Louis XII remercie le roi d'Ara-

gon de lui avoir envoyé un beau faucon blanc. — Henri II envoie des sacres à la reine de Hongrie. — Le Mis de Brandebourg envoie chaque année des faucons à la reine Marie d'Angleterre. — Le Grand Seigneur chasse à l'oiseau. — Lettre de Busbec. — François Ier n'estime la volerie que comme récréation. — Sa passion persistante pour la chasse au cerf. — Brézé chasse jusqu'à ce que ses forces le trahissent.

Revenons à François Ier, le père des veneurs, comme l'appelle du Fouilloux. Il faut lire dans les Mémoires de Fleurange « comment le dit sieur d'Angoulême et le jeune advantureux (Fleurange se désigne ainsi lui-même) laschoient des pants de retz et toute manière de harnois, pour prendre les cerfs et les bêtes sauvages[1].

C'est de Louis XII que François Ier avait reçu les premières leçons de vénerie. « Le bon Roi, nous dit Fleurange, faisoit prendre des bêtes dans les forêts voisines de Chinon et les faisoit apporter dedans le parc pour désennui à son jeune neveu qui tant y prenoit plaisir[2]. »

Rien n'égalait l'intrépidité de François Ier comme chasseur. « Or, says-je bien, lui dit Budé, qu'en la

1. *Mémoires de Fleurange*, éd. Michaud, t. V, chapitre III, p. 6.

2. Nous empruntons cette citation à l'*Histoire de la chasse* de M. de Noirmont, t. Ier, p. 155. Voir, pour la vénerie de Louis XII, *Mémoires de Fleurange*, édit. Michaud, t. V, p. 8.

chasse des bestes vous avez accoustumé de faire tout devoir de bon veneur, en courant de vistesse incroyable par longs espaces et contre les tours du cerf rusé et expérimenté, trouvant promptement des destours. Finablement en traversant forests, taillis, précipices, buissons, mettez seulement le bras devant le visage et les yeux, pour vous garder des branches [1]. »

Ces courses à travers les bois n'étaient pas toujours sans danger, car Louise de Savoie écrit dans son journal (21 septembre 1519) : « Mon fils, qui étoit allé à la chasse à la chapelle Vandomoise, près de Blois, se frappa d'une branche d'arbre dedans les yeux, dont je fus fort ennuyée [2]. »

Empruntons à un vieux chroniqueur, Nicole Sala, le récit d'une des prouesses de François Ier :

C'était au temps des noces du duc de Lorraine et de Renée de Bourbon. Il y avait à Amboise nombreuse compagnie. Pour récréer les dames, le Roi envoya ses veneurs dans la forêt, et là, à force de cordes, ils prirent tout vivant un vert sanglier de quatre ans; puis, le faisant entrer dans un grand coffre fait de planches de chêne, ils le traînèrent dans la

1. Budé, *Traité de la vénerie*, publié par Henri Chevreul, p. 7.

2. Journal de Louise de Savoie; *Mémoires sur l'histoire de France*, édit. Michaud, T. V, p. 11.

cour du château. — C'était un combat corps à corps que le Roi entendait livrer à l'animal furieux en présence de toute la cour. La Reine et Louise de Savoie firent tant qu'elles l'en empêchèrent. Le Roi se borna donc à faire attacher des mannequins avec des cordes au milieu de la cour pour voir comment la bête les attaquerait. Tout autour on avait élevé des galeries, et on y accédait par quatre escaliers dont l'entrée avait été fortement barricadée avec des coffres et des bahuts. Au signal donné par le Roi, la trappe du coffre se soulève, et la vilaine bête sort furieuse, le poil hérissé, faisant claquer ses défenses; elle se rue sur les mannequins, les fait pirouetter en l'air, puis, après avoir tourné tout autour de l'enceinte, cherchant une issue, elle avise une brèche à l'un des escaliers; elle s'y précipite et, d'un violent effort, renverse les coffres, se fait passage, et entre aux premières galeries. Grand effroi, grand tumulte parmi les spectateurs et les spectatrices; mais le sanglier, sans se détourner, va droit où était le Roi. Cinq ou six de ses gentilshommes voulurent se mettre entre la bête et lui, mais il ne le souffrit pas; au moment où la bête veut se jeter sur lui, de cette bonne épée qu'il tient au poing il lui donne un coup de pointe en plein poitrail. Transpercé, mortellement atteint, le sanglier laisse le Roi, redescend en trébuchant dans

la cour par un autre escalier, et après avoir fait quelque pas, tombe raide mort. « Vous ne sçauriez croire, ajoute le chroniqueur, la joye que la Royne et Madame eurent quand elles virent le Roy eschappé de ce péril. Soyez seures, Mesdames, que de toutes les contenances hardies que je vis oncques, ce fut celle du gentil Roy François; et ce que je vous ay dit, je vis à l'œil [1]. »

C'est là une de ces témérités dont s'emparent les conteurs d'anecdotes pour en grossir leurs recueils; mais l'art de la vénerie n'a rien à y voir, rien à y prendre. Laissons Brézé nous raconter une vraie chasse, une de ces chasses exceptionnelles qui élevèrent si haut la réputation de François Ier comme habile et opiniâtre veneur.

« Je changerai de propos pour vous conter comment mardy dernier le dict seigneur Roy partit d'icy pour aller courre le grand cerf de Bryon qui fut failly quand les Angleys y estoient [2], que nous couchâmes

1. Ce récit est tiré des *Hasdiesses des grands Rois et Empereurs*, par Nicole Sala dont la Bibliothèque impériale possède le manuscrit (Supplément français, n° 194). L'auteur avait été varlet de Louis XI et de Charles VIII, panetier du Dauphin, maître d'hôtel de Louis XII. François Ier lui donna sa retraite et l'envoya finir ses jours à son hôtel de l'Antiquaille à Lyon. *Biblioth. de l'École des chartes*, t. II, p. 18.

2. Il nous semble qu'il fait allusion à l'ambassade anglaise qui vint en France en 1518 pour convenir de l'entrevue du Camp du drap d'or. V. *Mémoires de Fleurange*, édit. Michaud, t. V, p.

à Monffrault. Il le courut deux jours et le détourna le dict seigneur et bailla luy-mesme aux chiens au buisson propre, là où fut baillé l'aultre fois; de là où il nous donna tant d'affaires de donner le change, et dehors qu'il se fortfigna[1] de nous, ensorte que avant que nous eussions deffait ses finesses, la nuict nous princt; touttefois nous vymes comment il retournoit sur luy et le suyvismes jusques à la rivière que il passoyt l'eau en Bryon. Le dict seigneur délibera de s'en venger le lendemain et pour le faire descendit luy-mesme à pie et depuis la revue le suyvismes tant que nous l'allasmes rebailler aux chiens, aux tailles qui sont à l'aultre bout de cette forest où depuis que nous l'eusmes baillé, ne courut pourtant plus d'une demi-heure[2], mais ce fut au plus grand plaisir qu'il est possible de voir et vous asseure que le dict seigneur s'en alla aussi content qu'il fut jamais de chasse. Il ne portoit que quatorze, mais c'est l'une des belles testes que vous vistes oncques prendre en France. »

Brézé était plus porté à la chasse à l'oiseau qu'à

1. Laisser loin derrière soi. V. Roquefort, *Glossaire de la langue romane,* t. I, p. 624.

2. Ce protée (parlant du cerf) se change en tant de formes, si de nuyt il ne fuyt bien loin, il ne se saulvera jamais le lendemain des chiens.

Budé, *Traité de la vénerie,* p. 22.

celle du cerf, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir d'excellents chiens ; il en faisait dresser pour le Roi et il en élevait. « Vous direz au Roy, s'il vous plaist, écrit-il au grand-maître, que Lecocq m'a fait response qu'il ne peut amener ses chiens qu'il n'ait huit jours pour les apprendre à aller au couple. Je scaurois volontiers si le Roy a trouvé les chiens que je lui ai envoyés beaux, que ont esté nourris ceans. »

Pour un bon veneur, le choix des chiens est une affaire sérieuse : Brézé, tout en rendant justice à ceux du Roi, vantait la bonté des siens. « Le Roy, écrivait-il au maréchal de Montmorency (le futur connétable), va aulcunes fois courre le cerf, et a une bande de jeunes chiens les plus beaulx et meilleurs que jamais Roy ou Prince eut deça; il a en sa chambre ung jeune chien, le meilleur que je vy oncques, et moy une chienne de mesme qui ne lui en doit riens. Ils ne mangeront jamais que demi-douzaine de cerfs, mais je ozerois bien entreprendre d'en prendre le cerf par toutes les forêts de France, quelque change qu'il y ait sans guide d'entrée et mesmes en la forêt de Bievre, ce que je suis bien sûr que M. le vidame de Chartres n'accordera pas. »

Et dans une autre lettre à Montmorency : « La chasse du Roy nous a fait manger d'ung cerf qui vint mourir aux étangs de Préval, qui estoit ung

jeune cerf qui n'avoit que les meulles[1]. Le Roy m'a laissé dix-huit chiens qui se trouveront bien de la mort de ce cerf, car je leur en faits bonne curée. »

Une seule fois, dans une de ses lettres à Montmorency, Brézé parle de la fauconnerie du Roi : « Le dict seigneur fait compte de faire le mestier de la vollerie en son voyage (il ne s'agissait que d'un voyage de Chambord à Paris), et il mène les gens du grand fauconnier avecques luy qui ont leur vol de milan qui est fort bon. » Ici, l'orgueil du chasseur reparaît, et il a soin d'ajouter : « J'ay ung autre vol qui ne l'empire pas et ung bon vol pour héron. J'ay perdu ung de mes bons sacrets pour milan que jamais homme vist, et pour achever mon malheur, le Maistre d'ung sacre pour héron que j'avois (aussi bon qu'il fut oncques) estoit en quête après mon sacret, et comme son varlet vouloit donner la muée à ce sacre, se trouva ung des fæulsconniers de M. le grant Maistre qui dist au varlet qu'il luy donneroit mieulx à muer que luy, parce que le sacre estoit ung peu difficile à la prendre ; le varlet le creut et pour abreger luy bailla la mue si doulcement qu'il lui arracha la langue et la lui fourra avecques le doigt jusques au bout de la gorge. »

1. Voir dans du Fouilloux ce qu'on entend par meulles ; édit. de Niort, p. 16.

A l'exemple de son maître qui répondait un jour à l'ambassadeur de Venise lui reprochant d'avoir chassé l'hiver par un froid trop rude : « Par ma foi, c'est la chasse qui m'a guéri, » Brézé ne s'écoutait pas davantage. Il n'était pas jeune pourtant lorsqu'il écrivait à Montmorency : « Vous devez savoir que le jour que j'ai laissé le Roy à la chasse pour avoir envie de voir voller ung tiercelet que M. de Lisieux m'avoit baillé, je fus six ou sept heures aux champs qui me donna ung bon accès de fièvre. »

Si la fièvre ne revint pas, l'amour-propre est sujet aux rechutes : « Je vous avertis, se hâte-t-il de dire, que je n'eus jamais à mon gré de si beaux oyseaux, et de si bien mués, et tous entièrement. » « Je croy que avez bien sceu, comme l'ung de mes faulcons est mort, mais pour cela ne vous faillerez de la promesse que vous ai faicte et vous donneray mon faulcon qui estoit l'an passé le plus léger et le plus avantageux de tous les miens et le plus fort dedans le vent. J'ay bien espérance que nous volerons quelques hérons ensemble et là voirez si vous dis vray. Mes faulconniers vous diront que si on lui donnoit guères d'avantage devant le gerfault qu'il ne lui feroit pas cet honneur de l'attendre. Le beau sacre noir que le Roy m'avoit baillé, nommé Giron, est mort, et

me doultois bien qu'il ne passeroit pas la mue [1]. »

A entendre Brézé s'enorgueillir de sa volerie, nous parler de tous ceux qui, à son exemple, élevaient des faucons, on peut en conclure avec quelque certitude qu'au XVIe siècle la France était le pays où on les dressait le mieux. Philippe II tirait tous ses faucons de France; voici, à ce sujet, une curieuse lettre du cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne.

« Je suis après à regarder de satisfaire pour les oyseaux que Sa Majesté Catholique désire et vouldrois bien avoir moyen de lui faire très-humble service en chose qui lui fust très-agréable; pour ce que le mémoire des oyseaux que vous m'avez envoyé porte que c'est pour voler la corneille, et que tous ceulx que nous avons par delà sont dressés pour le millan ou le héron, avant qu'ils y fussent prêts, il y courroit du temps; mais pour ce je vous prie de vous enquérir et sçavoir s'ils les veulent avoir promptement. »

Un bon oiseau, c'était un de ces présents que les

1. Quand se vient à la sainte croix de may, qu'il est temps de mettre les oiseaux en mue, les veneurs viennent tout habillés de vert, avec leurs trompes, et les faulconniers hors de cour pour ce qu'il faut qu'ils mettent les oiseaux en mue. *Mémoires de Fleurange*, édit. Michaud, t. V, p. 9.

2. L. Paris, *Négociations sous François* II, p. 535.

rois échangeaient entre eux : Louis XII écrivait à Ferdinand, roi d'Aragon, pour le remercier d'un beau faucon blanc. « Il m'a pleu, lui disait-il, tant par la beauté et l'estrangeté que aussi il vient de vous [1]. »

Le roi Henri II envoyait à la reine Marie de Hongrie une cage de sacres [2].

Chaque année, le marquis Albert de Brandebourg, le chef de la maison de Prusse, offrait des faucons à la reine Marie d'Angleterre. Le présent devait être rare, puisqu'il y faisait allusion dans la propre lettre où il la complimentait de son mariage avec le Prince d'Espagne. La saison a été si mauvaise qu'il ne peut lui en envoyer que huit [3]. Le 18 octobre 1557, il lui envoie encore douze faucons, six pour elle et six pour le Roi [4].

La chasse à l'oiseau était aussi du goût du Grand Seigneur; le baron de Busbec, ambassadeur de Ferdinand Ier, roi des Romains, auprès de Soliman II, nous parle, dans une de ses curieuses lettres, des chasses des environs d'Andrinople : « Il y a là une

1. British Museum, collect. Egerton, n° 743.

2. Biblioth. impér., fonds Clérambault, vol. LIX, p. 117.

3. *In consequence of the very tompestuous and rainy season the birds have been rare.*

Kalendar of state papers, Mary, 1553-1558, p. 127.

4. *Ibid.*

quantité de petites rivières où abondent les canards, les oies, les grues, et autres oiseaux d'eau ; Soliman les chasse avec de jeunes aigles ; il a aussi des faucons [1]. »

Aux yeux de François Ier, la fauconnerie [2] n'était qu'un passe-temps secondaire : « Maintenant je regarde, dit-il à Budé, par récréation seulement, les oiseaux de proie voler ès campagnes et ès marais. » La chasse à courre, avec ses dangers, ses fatigues, c'était celle qu'il aima jusqu'au dernier jour. A ceux qui le voulaient retenir, il disait : « Que vieux et malade il se feroit porter à la chasse et que peut-être mort il voudroit y aller dans un cercueil [3]. » Lorsqu'il se sent pris du mal qui devait l'emporter, il veut échapper à cette mort qui le suivait à la piste ; il court, il va successivement à Saint-Germain, à

1. *Lettres de Busbec ;* lettre IIIe.

Si nous remontons plus haut, nous voyons que le fauconnier du duc de Bedford, en Normandie, recevait 40 sols par jour pour lui, son varlet et la penture de 16 oiseaux.

De Beaurepaire, *Administration de la Normandie*, p. 4.

2. Budé, *la Vénerie.* Voir, pour la fauconnerie, ce qu'en dit le baron Pichon dans *le Menagier de Paris*, t. II, p. 318. V. Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. II, p. 1 et suiv. V. les auteurs italiens svivants : Sforzino, i tri libri *Degli ucelli da rapina*, et Féderico Giorgi *Del modo di conoscere i buoni falconi, astori e sparavieri.* V. de Boissaudan, *le Parfait Fauconnier*, dans les Mélanges des *bibliophiles français*, année MDCCCLVI.

3. Armand Baschet, *la Diplomatie vénitienne*, p. 48.

la Muette, à Villepreux, à Dampierre, à Loches; il revoit tous les lieux qu'il a aimés, toutes les forêts où se joua sa virile jeunesse; mais la mort le gagne de vitesse, et il tombe épuisé à Rambouillet pour ne plus se relever [1].

A l'exemple de son maître, Louis de Brézé, de beaucoup son aîné, chassa jusqu'au moment où ses forces le trahirent; nous lisons dans une de ses dernières lettres : « J'ay grant envie d'estre de retour là où est le Roy et sa compagnie; si tost que je pourray endurer d'aller à cheval, je m'en iray; mais je ne sais sur quoy ce sera, car je n'ay beste meilleure que sur la mulle que le Roy m'a donnée; mais j'ay espérance qu'il aura pitié de moy et qu'il me donnera quelque haquenée. »

1. V. Marguerite d'Angoulême, son *Livre de dépense*, p. 99.

CHAPITRE III

Portrait de Henri II par Contarini. — Anet transformé en château de chasse. — Ses merveilles. — La Diane de Jean Goujon. — Largesses faites à Diane de Poitiers. — Fréquents voyages de Henri II à Anet. — Lettre de Diane de Poitiers où elle parle d'Henri II et d'Anet. — État de la vénerie de Henri II. — Sa bande de petits chiens. — Lettre de Henri II à Mr d'Humières. — Influence de Diane de Poitiers. — Ce qu'en écrit le financier Clausse au duc d'Aumale. — Le légat ne veut quitter la France qu'après avoir vu les chasses de Henri II.

Nous en avons fini avec le grand sénéchal de Normandie; mais pour être fidèle à notre titre : *la Chasse sous les Valois*, il nous reste à poursuivre cette étude jusqu'à l'avénement de Henri IV.

Nous commencerons par Henri II, et pour le peindre nous emprunterons au Vénitien Contarini le

portrait qu'il en a tracé : « Il est de complexion très-robuste, très-adonné aux exercices du corps ; chaque jour après son dîner il joue jusqu'au soir à la paume ou au ballon, ou tire de l'arc. A l'exemple de son père, il se complaît à la chasse de tous les animaux et de préférence à celle du cerf; il y va deux fois par semaine, et six ou sept heures durant il suit la bête à travers les bois, ne tenant compte ni de la fatigue ni de sa vie, son cheval souvent roulant sur lui [1]. »

Lorsque Contarini le peignait ainsi, Henri II avait trente-deux ans. Voilà bien le veneur intrépide, le digne fils de son père ! Aussi, pour lui complaire, Diane de Poitiers a-t-elle fait d'Anet, transformé par Philibert de L'Orme, un véritable rendez-vous de chasse : en face du château, une vaste galerie avec des chenils pour les chiens, des volières pour les faucons, des cages pour les léopards destinés à courre le lièvre [2]. A l'entrée, le bas-relief de cerfs et de sangliers destiné à Fontainebleau par Cellini [3].

1. *Le relazioni degli ambasciatori venezi, relazione Contarini*, 1560, série 1e, vol. IV, p. 60.

2. Nous empruntons cette citation à la curieuse préface placée par M. Guiffrey en tête de son édition des Lettres de Diane de Poitiers (p. LXVI).

Ce fut Louis XII qui eut le premier en France des léopards dressés pour la chasse du chevreuil et du lièvre. De Noirmont, *Histoire de la chasse en France*, t. I, p. 153.

3. Michelet, *Histoire de France*, t. IX, p. 35.

L'horloge rappelle une scène de chasse : un cerf de bronze pressé par les chiens, d'un bout de son pied, en s'enfuyant, fait sonner l'heure[1]. C'est bien le paradis d'Anet, ainsi que le nomme le poëte du Bellay : des collines harmonieusement ondulées pour abriter, pour masquer la retraite que la magicienne s'est bâtie; des eaux vives et jaillissantes, l'ombre, la fraîcheur, tout ce qui endort les sens. Au milieu de ces nymphes, de ces déités qui se jouent dans des bassins de marbre blanc, la vraie divinité du lieu, la Diane de Jean Goujon. Qu'elle est belle ainsi, nue et à demi couchée! Sa main retient et caresse le grand cerf au bois superbe, allangui à son côté; ses lèvres effleurent presque celles du noble animal, son souffle se confond avec le sien. Quelle morbidesse, quelle suavité dans cette pose! A voir le sein à demi formé, on dirait une jeune fille; mais le corps aux grandes lignes harmonieusement accusées, aux contours pleins et robustes, est bien celui d'une vraie femme, d'une femme dans tout l'épanouissement de sa maturité. Le vrai caractère de la beauté de Diane de Poitiers c'était la force, et non la délicatesse; tout en idéalisant les formes, tout en divinisant la maîtresse du Roi, le grand artiste s'en est souvenu.

1. *Anet, étude historique;* Paris, 1860; p. 62.

Jupiter entra chez Danaé sous la forme d'une pluie d'or; on ne dit pas qu'il y revint. Pour Diane la pluie dura tout un règne; tout l'or de la France vint s'engloutir là : en une seule fois, la confirmation de tous les offices qu'on doit à chaque avénement à la couronne, elle en tira plus de 100,000 écus; puis vient le don de Chenonceau, le don de riches seigneuries près de Montpellier [1]. Tout est bon à prendre : les présents des bonnes villes, lors des entrées royales, les confiscations des protestants, et jusqu'à l'argent des juifs [2]. Tous ces lingots d'or, toutes ces dépouilles, vous les retrouverez à Anet métamorphosés en rinceaux de pierre, en arabesques, en fresques, en statues, en peintures. La dépense d'Anet en 1557 s'élève à la somme de 16,278 livres tournois.

Une fois que Henri II aura franchi le seuil du palais magique, il y reviendra toujours; ce sera de l'infatuation. Trois mois à peine se sont écoulés depuis la mort de son père, et déjà il donne une fête à Anet, un combat sur l'eau [3]. Chaque année

1. Archives de Montpellier.

2. Nous lisons dans la correspondance de Petremol, notre ambassadeur auprès du Grand Seigneur, qu'elle se fit donner les confiscations d'un juif de Constantinople qui, sous le nom de Lucas d'Abissy, avait à Lyon près de 100,000 écus. Elle en retira 28 à 30,000 écus.

3. *Relations diplomatiques avec la Toscane*, lettre de

nous l'y retrouvons, et à plusieurs reprises. Le 28 octobre 1547 il y dicte des lettres [1]; trois fois en 1550 il y fait de longs séjours, il y passe des semaines entières. En 1555 nous l'y retrouvons deux fois; en 1556 il y est encore [2]. Toute sa vie est là. Dans une lettre au connétable de Montmorency [3], Diane de Poitiers nous dira comment elle traitait Henri II, et elle nous parlera des travaux et embellissements d'Anet [4].

« J'ay receu les bonnes lettres que m'avez en-
« voyé de la Royne et aussy les vostres; je vous re-
« mercie bien fort, estant bien aise de ce que me
« mandez que le Roy s'est bien contenté du passe
« temps que je luy ay donné icy. Vous m'escrip-
« vez aussy que *l'avez trouvé engraissé;* je pense
« qu'il ne maigrira point entre vos mains, veu la
« bonne chère qu'on m'a dict que vous lui faictes.

Ricasoli à Cosme Ier, t. III, p. 196. « Il Re si è intertenuto facendo gran cera parecchi dia Anet, dove, il giorno di San Giovanni, si combattè un castello fatto nell acqua difeso da Sampier Corso che dicono fu assai bel vedere. »

1. Mermet, *Lettres des rois de France.*

2. Dépêche de l'ambassadeur Wotton, *Kalendar of state papers, Mary*, p. 79.

3. British Museum, *collection Egerton*, lettre de M. de Villars.

Cette lettre ne fait pas partie de la belle publication des Lettres de Diane de Poitiers.

« Nostre Seigneur veuille qu'il la puisse faire aussy « longuement que je le désire. Si je sçavois quelque « chose de nouveau, je vous en ferois part; mais je « ne vous sçaurois parler que de *mes massons où « je ne perds une seulle heure de temps*, et espère « que quand viendrez icy que vous y trouverez « quelque chose de nouveau où vous prendrez plai- « sir, qui sera l'endroict où je m'en vois recomman- « der bien humblement à vos bonnes grâces, priant « Dieu le créateur vous donner, Monseigneur, très- « bonne et très-longue vye.

« A Anet, ce XXIIe jour de octobre.

« Votre humble et bonne amye [1],

« DIANNE DE POYTIERS. »

(Original signé.)

M. de Noirmont, dans sa récente *Histoire de la chasse*, nous fait bien connaître l'état de la vénerie de Henri II : « Les équipages du cerf, sous les « ordres du grand veneur, comptaient 47 gentils- « hommes et aides de vénerie, 4 valets de lévriers, « 7 valets de chiens. Henri II y joignait une *bande « ordonnée estre et demourer* en sa chambre, « aussi sous la charge du grand veneur, plus la

1. Biblioth. impér., *ancien fonds français*, n° 8563 f°. 50.

« bande des petits chiens nommés les régents [1]. »

C'est sans doute de cette bande de petits chiens qu'il est question dans une lettre du Roi à M. d'Humières : « Mon cousin, j'ay receu vos lectres du XXVIIe du mois passé par lesquelles j'ay veu comme mes enfans sont en bonne santé, et le plaisir que mon filz a eu de la chasse *de mes petits chiens* qui sont les plus agréables qui m'eussent sceu venir de ce costé là [2]. »

Si nous nous sommes laissé entraîner à parler si longuement de Diane de Poitiers, c'est que vraiment Henri II n'agit que par elle et pour elle. C'est à elle que désormais on s'adresse pour savoir où est le Roi, ce qu'il fait aujourd'hui, ce qu'il fera demain. Clausse, le riche financier, le constructeur de ce beau château de Fleury, près de Melun, écrivait au duc d'Aumale, le 31 janvier 1548 :

« Le Roy ne sauroit estre de dix jours à Fontai-
« nebleau, me disoit aujourd'hui la grande séné-
« chale ; car le dit seigneur fait compte de courir

1. Voir ce que M. de Noirmont dit de l'équipage des toiles et de la fauconnerie, t. Ier, p. 166 et 167. Suivant lui la somme totale de la dépense de la vénerie était de 64,755 livres tournois.

2. Bibliothèque impériale, *ancien fonds français*, n° 8639, f° 65.

« deux cerfs à Montargis, où il va coucher de-
« main [1]. »

Disons en terminant que les chasses de Henri II avaient assez de réputation pour que le légat venu en France, ne voulût en partir qu'après avoir vu encore une ou deux chasses, le Roi devant aller à Chantilly [2].

1. Bibliothèque impériale, fonds Clerambault, vol. LIII, page 8659.

2. Documents inédits, *papiers du cardinal Granvelle*, t. IV, p. 632.
(Lettre du 9 juillet 1556.)

CHAPITRE IV

Diane de Poitiers est la vraie reine de France. — Difficultés de la situation de Catherine de Médicis à la cour de François Ier. — Manière dont elle se rend François Ier favorable. — Elle est de toutes ses chasses. — Son portrait d'après le Bronzino. — Son portrait d'après le Vénitien Antonio Suriano. — Dangers qu'elle court à une chasse au cerf. — Sa hardiesse à cheval. — La première, met la jambe dans l'arçon. — Les chasses de Marguerite de Parme racontées par Ferey, notre résident dans les Pays-Bas. — Catherine de Médicis suit Henri II à la chasse. — Envoie des haquenées à la duchesse de Florence. — Envoie des lévriers au duc de Florence. — Elle flatte le connétable de Montmorency. — Intercède auprès de la duchesse de Montmorency pour la grâce d'un homme qui a tué un cerf. — Sa conduite après le désastre de Saint-Quentin. — Ecartée de nouveau des affaires. — Demande des daims à M. d'Humières. — Les veneurs anglais du XVIe siècle. — Trockmorton obtient la permission de chasser dans le bois de

Vincennes. — Le comte d'Egmont chasse le daim à Hampton Court. — Les chasses de Leicester.

Si nous avons donné le pas à Diane de Poitiers sur Catherine de Médicis, c'est que c'est la vraie reine ; si de temps en temps l'épouse reprend ses droits, elle ne le doit qu'à la condescendance de la favorite lui émiettant quelques passagères faveurs. Mais Catherine était patiente et savait se soumettre. Parmi les femmes chasseresses du XVIe siècle elle tient la première place, et à ce titre mérite que nous nous y arrêtions. Elle n'avait pas quinze ans accomplis lorsqu'elle vint en France. Que de difficultés l'y attendaient ! La duchesse d'Étampes était en pleine faveur ; voilà donc d'abord la puissance qu'il faut ménager ; puis, à quelques années de distance, Diane de Poitiers lui enlève à jamais Henri II. Quelle conduite tenir dans cette cour ? Le peuple ne l'aime pas, parce que chacun voit bien que Clément VIII s'est joué du roi très-chrétien [1]. On lui reproche sa naissance, tous les maux que l'Italie nous a causés ; on lui reproche cette stérilité contre laquelle l'art est impuissant. A qui se confier ? elle est étrangère, sans appui, sans un conseil pour la guider, réduite à mettre un masque sur son jeune

1. *Relazioni degli ambasciatori veneti*, série I, vol. I, p. 191.

visage. Avec ce coup d'œil sûr et prompt qui fera sa force, elle a bien vite compris qu'il n'y avait qu'un homme à conquérir, et que si elle réussissait, elle pourrait hardiment marcher dans sa voie et attendre; cet homme c'était François Ier. Il y avait en lui deux goûts très-marqués, le goût des lettres (c'est son titre auprès de la postérité), et le goût de la chasse. Pour plaire au protecteur, à l'ami des savants, Catherine se met à étudier; la jeune femme apprend le grec [1]; c'était se conformer à la mode du jour. Restait à gagner le chasseur : « Le Roy Fran-« çoys, nous dit Brantôme, ayant choisy et faict une « trouppe qui s'appelloit la petite bande des dames « de sa cour, des plus belles, gentilles et plus de « ses favorites, souvent se dérobant de la cour s'en « partoit et s'en alloit en autres maisons courir le « cerf et passer son temps, et y demeuroit là quelques « fois retiré huict jours, dix jours, quelquefois plus, « quelques fois moins, ainsy qu'il luy plaisoit et « l'humeur l'en prenoit. Notre Royne qui estoit lors « madame la Dauphine, voyant force parties se « faire sans elle, que mesdames ses belles-sœurs en « étoient et elle demeuroit au logis, elle fit prière

1. La Delphina attende a studiare, ed è tanto litterata e massime in greco, che fa stupire ogni uomo.

Documents inédits, Négociations avec la Toscane, dépêche de Bernard de Médicis, t. III, p. 140.

« au Roy de la mener tousjours quant et luy et qu'il « luy fist cet honneur de permettre qu'elle ne bou- « geast jamais d'avecques luy.

« Le Roy Françoys luy en sceut si bon gré qu'il « voyoit en elle d'aymer sa compagnie, qu'il luy ac- « corda de très-bon cœur, et se délecta à luy faire « donner le plaisir de la chasse, en laquelle n'aban- « donnoit jamais le Roy et le suivoit toujours à « courir [1]. »

A cette époque de la jeunesse de Catherine, il faut la juger d'après le portrait que nous en a donné le Bronzino : « Les yeux sont gros, tout à fait ceux des Médicis; les lèvres épaisses, la figure un peu ronde; ni délicatesse, ni finesse dans l'ensemble, mais le corps est svelte. » Ce portrait s'accorde bien avec ce qu'en dit le Vénitien Antonio Suriano, qui la vit à Rome, deux ans avant son mariage : « Elle est petite de sa personne, maigre et d'un visage sans traits fins. »

A suivre François Ier elle risqua plusieurs fois sa vie : « Je vous dirai d'abord, écrit Bernard de Mé- « dicis à Cosme Ier, la chute de Madame la Dau- « phine, dont, Dieu merci, elle s'est heureusement « tirée Étant au rendez-vous de chasse elle monta « sur une des haquenées du Roi; mais son laquais

1. Brantôme, *Panthéon littéraire*, t. II, p. 177.

« ayant oublié d'attacher la gourmette, au moment « du laisser courre, un cavalier passant près d'elle à « toute vitesse, sa bête se mit à sauter et s'emporta, « et, ne pouvant être maîtrisée faute de gour- « mette, entraîna la Dauphine sous une cabane, et « se heurta de côté contre le toit, qui était très- « bas, avec une telle force qu'elle rompit l'arçon de « la selle. La Dauphine, très-violemment atteinte « au flanc droit, tomba, et, au récit de ceux témoins « de l'accident, courut le plus grand danger. Le « Roi arriva sur-le-champ, la fit mettre au lit et soi- « gner avec la plus grande affection. A présent elle « va bien [1]. »

Brantôme complète ainsi son charmant portrait : « La Dauphine estoit fort bien à cheval et hardie, et « s'y tenoit de fort bonne grâce, ayant esté la pre- « mière qui avoit mis la jambe dans l'arçon, d'au- « tant que la grâce y estoit bien plus belle et appa- « roissante que sur la planchette. » Le désir de montrer sa jambe devait être pour quelque chose dans l'invention, « car elle l'avoit très-belle et la « greve très-belle et prenoit plaisir à la bien chaus- « ser et à en voir la chausse bien tirée et tendue [2]. »

C'est ici le lieu de citer une curieuse lettre de

1. *Documents inédits*, Négociations diplomatiques avec la Toscane, t. III, p. 140.

2. Brantôme, *Panthéon littér.*, p. 116.

Ferey, notre résident dans les Pays-Bas. Cette lettre, écrite à Catherine de Médicis, est conforme en tout point au récit de Brantôme, et elle a le mérite de bien faire connaître ce qu'était la chasse à la cour de Marguerite de Parme[1] : « Madame de Parme me « manda qu'elle s'en alloit à la chasse incontinent « après son disner à une lieue d'icy, et que si j'y vou- « lois aller je serois le bien venu, ce que je feiz pour ne « perdre ceste opportunité, et la rencontray à l'issue « de la ville, accompagnée des sieurs de Barlemont « et d'Achicourt, superintendans des finances, et de « plusieurs gentilz hommes de sa maison et de sa « garde, montée sur hacquenée et quatre de ses da- « moiselles toutes habillées de la même parure « d'elle qui estoient manteaulx de velours noir, les « manches vestues à l'alemande et le hault des man- « ches fort relevé à la mode de ce pais, une grande « devantière de mesme qui couvre tout le devant « de la selle, descendant plus bas que la housse qui « est courte et à grandes houppes de soye pendantes, « et se retrousse la dicte devantière par dessus l'arson « pour couvrir la jambe dont ilz l'accollent, des « chappeaulx par dessus leurs scophyons assez haultz

1. Bibliothèque impériale du Louvre, collection Bourdin, m. s., Serie F. 210, vol. III, f° 154.

Elle est datée du 26 septembre 1566.

3. De Bruxelles.

« de teste et sans aucun thouret de nez, encores que « le soleil feust fort chault. Elle me demanda si Vos- « tre Majesté alloit de ceste façon à cheval, *la jambe « par dessus l'arson*, et je luy deiz *que je ne l'avois « jamais veue autrement depuis son advenement en « France, et que d'elle l'avoient aprins toutes les « autres dames de sa court ;* elle voulut aussi sça- « voir la façon des habitz et plusieurs aultres me- « nues choses, dont il luy pleust estre entretenue « tant que le chemin dura jusques au lieu où se fai- « soit l'accours. En passant près d'un buisson assez « grand où l'on avoit destourné cinq bestes, elle « trouva les chiens et les veneurs attendans le lais- « sez courre et leur feit une remonstrance pour estre « plus préveoyans aux défences qu'ilz n'avoyent « esté deux jours auparavant, que les bestes les « avoyent forcées et preins autre chemin que le til- « tre qui avoit esté mis, dont elle n'avoit eu aucun « plaisir. Nous veismes aussi en passant les défen- « ces qui estoient à l'entour du dict buisson, qui sont « petitz cordeaulx tenduz, tous chargez de plumes « blanches à la mode d'Alemaigne, et là laissa tout « ceulx de sa dicte garde rengez par distances es- « galles pour renforcer les dictes défenses. Nous « passasmes plus oultre et arrivasmes audict ac- « cours en une plaine colineuse et bossue entre le « dict buisson et la grande forest, mais en fort

« belle veue et assiette pour ce plaisir de chasse ;
« ung beau village joignant où il y a force estangs,
« prayryes, et petitz ruisseaulx, où logent les dictz
« veneurs avec leurs chiens. Au dict accours il y
« avoit grand nombre de levriers et de toutes tailles
« atiltrez en divers endroictz pour ne laisser rien
« échapper, et jusques au nombre de vingt pour le
« moings. Le vent se trouvoit ung peu hault et faisoit
« contraire, et perdre la voye des chiens et des trom-
« pes et aussi que le dict buisson où se faisoit la chasse
« estoit fort buissonneulx et profond comme j'ay
« dict, de façon qu'il vint ung jeune cerf portant dix
« à onze, dont le bois estoit fort menu, mais le
« corsaige assez grand, et se présenta audict accours
« sans en avoir ouy la chasse, et luy furent baillez
« tant de levriers et en queue et en teste qu'il ne
« dura poinct et fut incontinant abbatu tout près
« de nous de dans une petite barricane venant tou-
« jours en pied montant jusques à ce qu'il feust
« forcé desdicz lévriers. La dicte dame fut fort aise
« de ceste prinse, encores que le plaisir n'en eust
« guières duré, et me deit que j'avois apporté ce bon
« heur et que j'aurois ma part de la dicte prinse,
« dont j'ay esté saisy dès ce matin d'un quartier de
« derrière. Assez tost après vint passer une biche
« tout près de nous, à laquelle il fut lâché seule-
« ment deux jeunes levriers pour les mettre en

« alayne, et en fut poursuyvye jusques en la dicte « forest sans en estre attaincte. Nous attendismes le « reste que l'on avoit rapporté estre encores de trois « cerfz et y fusmes jusques au soleil couchant; « mais ils forcèrent les dictes défenses et passèrent « par dessus les toilles comme rapporta le lieute- « nant de monsieur le marquis de Berghes qui est « grand veneur; et lors nous prinsmes le retour. »

Du vivant de Henri II, Catherine de Médicis « alloyt quasi ordinairement avecques luy à l'assemblée du cerf et autres chasses [1]. » Mais il ne faut pas perdre de vue que dans les douze années qui s'écoulèrent de 1544 à 1556, elle eut neuf grossesses; elle perdit en 1550 le duc d'Orléans, et ses deux derniers enfants, nés en 1556, ne vécurent pas. Çà et là nous avons pourtant recueilli quelques lettres d'elle où il est question de chasse. De Falaise, le 16 juin 1545, elle écrit à sa cousine, la duchesse de Florence, pour lui annoncer l'envoi de « quatre haquenées des pays et creu de Bretaigne [2]. » Elle écrit le même jour au duc de Florence pour accompagner l'envoi de six lévriers du pays de Bretagne [3]. Laissée en dehors

1. Brantôme, *Panthéon littéraire*, t. II, p. 117.

2. Archives de Florence, archives des Médicis.

3. Archives de Florence (archives des Médicis). — Dans une dépêche de Bernard de Médicis au grand-duc Cosme, il est

des affaires par Henri II. Catherine, avec cette souplesse qui lui était particulière, se ménageait les bonnes grâces du connétable de Montmorency, qui pouvait tout sur l'esprit du Roi ; elle l'appelait son compère, le cajolait, le flattait. Elle n'était pas moins attentive pour la connétable. Voici une lettre qu'elle lui écrit, lettre qui lui fait honneur, et que nous citerons en entier.

« Ma cousine, aiant entendu la pitié qui est en la « femme et six petitz enffans d'ung nommé Pierre « Garnier, vostre subject, pour l'accusation faicte « contre ledict Garnier d'avoir tué ung cerf en voz « bois près Boissy, pour raison de quoy il est absent « et fugitif, cause que ladicte femme et enffans qui « n'avoient aultre bien que de la peyne d'icelluy « Garnier sont contrainctz quicter le pays et man- « dyer, s'il ne vous plaict remectre et pardonner la « peine ou amende en laquelle ledict Garnier a ou « pourroit estre condampné pour raison dudict « cas, à la charge que, s'il y retourne jamais, qu'il « soit pugny de puniccion exemplaire aux aultres.

aussi question de lévriers de Bretagne. « Sua majesta mi ha detto che, se vostra eccellenza avessi voglia di niente, o levrieri di Brettagna o bracchi per 'caccia grossa che trovisi, che altro non desiderria in ogni cosa di compiarcerli. ».

Documents inédits, Relations diplomatiques avec la Toscane, t. III, p. 140.

« Ce faisant, oultre que ferez œuvre charitable,
« vous me ferez plaisir très-agréable, priant Dieu,
« ma cousine, qu'il vous ayt en sa saincte et digne
« garde. Escript à Paris, ce XIIIIe jour de janvier[1].

« Vostre bonne cousine et amye. »

(Original signé.)

Une seule fois, en 1557, après le désastre de Saint-Quentin, Catherine de Médicis donna la mesure de ce qu'elle pouvait faire, arrachant par son éloquence et son énergie un large subside à l'assemblée de l'hôtel de ville de Paris; puis, le danger passé, elle est de nouveau écartée, et ne reparaît sur la scène que durant le règne si court de François II. Mais si graves que soient les préoccupations de sa nouvelle vie, si grandes que soient les difficultés de sa régence, elles ne lui feront point oublier le noble *déduit* de la chasse qui charma sa jeunesse.

Voici une lettre écrite de Fontainebleau le 15 février 1561.

« Monsieur d'Humières, pour ce que je désire
« présentement de recouvrer quantité de dyns

1. Bibliothèque impériale, *ancien fonds français*, n° 8715, f° 72 r°.

« (daims) et que je sçay que es environs de Péronne « y en a ordinairement grande quantité, à ceste « cause je me suis advisé de vous escripre ceste « lettre pour vous prier de regarder à m'en trouver « jusques à une vingtaine dont il y en ayt douze « grants, lesquelz vous me ferez bien fort grant « plaisir de les envoier incontinent en ce lieu de « Fontainebleau où je me délibère les mettre et y « en tenir ung bon nombre[1]. »

Notons, en passant, qu'à cette époque la chasse aux daims était beaucoup plus goûtée en Angleterre qu'en France, et disons quelques mots des veneurs anglais si nombreux au XVIe siècle. Il faut citer tout particulièrement l'ambassadeur Trockmorton, celui qui prit une si funeste part à nos troubles civils. Le duc de Guise, lorsqu'il le présenta à François II, eut soin de rappeler que c'était un chasseur émérite, et dans les premiers mois du règne de Charles IX, nous voyons le connétable de Montmorency lui donner une permission de chasse dans le bois de Vincennes[2]. Le comte

1. Biblioth. impériale, *ancien fonds français*, n° 8687, f° 68 r°.

2. The Constable sent him a warant to hunt at his pleasure in the bois de Vincennes where he is a captain. *Kalendar of state papers*. Elisabeth, 1561-1562, p. 204.

d'Egmont, chargé par Charles-Quint de demander la main de Marie Tudor pour Philippe, son fils, fut invité à chasser à Hampton Court avec toute sa suite.

« Ils y coururent le daim, nous dit un ancien « chroniqueur, à la destruction duquel ils se mon- « trèrent si ardents qu'ils ne lui donnèrent pas « beau jeu à défendre sa vie, car ilz frappoient à « tort et travers tant de la main que de l'épée [1]. »

Puisque nous avons été amené à parler des chasses d'Angleterre, il ne sera peut-être pas hors de propos de citer une lettre de Castelnau à Henri III, qui nous fournit quelques détails sur la reine Élisabeth et sur ses chasses [2].

« Sire, il y a quelques jours que monseigneur le « conte de Leicester m'escrivit une lettre, par la-

1. *Chronicles*, Londres, 1808, vol. IV, p. 10, 34, 41. *V.* Prescott, règne de Philippe II, traduction française, t. Ier, p. 103. Nous lisons aussi dans Prescott : « Le marquis de Las Navas, envoyé par Philippe pour porter un magnifique joyau à sa royale fiancée, Marie Tudor, tout le temps de la route de Plymout à Wilton se livra au plaisir de la chasse. Il y eut des chasses de lièvre, nous dit Edmond Dailley qui était de l'escorte, qui plurent infiniment au marquis charmé de faire la route dans des conditions aussi agréables. »

Londres. *State papers*. Lettre d'Edmond Dailley aux membres du conseil. Prescott, t. Ier, p. 116.

2. Lettre du 11 septembre 1584. Chéruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, p. 327.

« quelle il mandoit que la Royne, sa maistresse,
« m'envoioit ung grand cerf qu'elle avoit tiré de sa
« main, et que, sy je la voullois aller trouver ès
« forestz de Windesor, où elle avoit grand plaisir à
« la chasse, j'en aurois ma part, qu'il seroict mon
« hoste et me bailleroict la moictié de son logis.
« Au mesme temps, il m'envoia ung gentilhomme
« pour me faire compagnie dès le jour mesme, où
« je fus fort bien receu de la dicte Royne, logé et
« traicté du dict sieur conte de Leicester avec
« grande courtoizie et bonne chère, me faisant faire
« compagnie par son neveu de Sidenay, et plu-
« sieurs autres ses parents et amis ; et pour le plai-
« sir de la dicte chasse, il ne seroit possible de
« l'avoir plus grand. Car, après avoir veu soixante
« à quatre-vingts grandz cerfs dedans les thoilles,
« passant et repassant incessamment devant ung pe-
« tit eschauffaut, où estoict la dicte Royne, où, après
« en avoir veu tirer plusieurs avec l'arbalestre, ceulx
« qui n'estoient que blessez furent prins avec les
« chiens de sang, les autres furent laschez par inter-
« valles dedans une plaine de six ou sept milles, au
« milieu de la dicte forest, où il y avoit sus une
« petite montagne qui regarde de tous les endroictz
« de la plaine, et au sortir des thoilles, une feuil-
« lade bien faicte, où alla la dicte Royne ; et, au

« mesme temps, et tout le reste du jour jusques « au soir, sortirent des thoilles, ung, deux, trois, « et à diverses fois, plusieurs grandz cerfs passant « par la dicte feuillade, entreprenant deux et trois « milles de course avec les lévriers les meilleurs de « ce roiaulme, desquelz quelquefois ung, deux et « trois portoient un grand cerf par terre; quelque- « fois aussy tel entreprenoit deux et trois milles de « la plaine, et à la fin retournant sur ses pas, pour « regagner le bois, estoit reprins par la dicte feuil- « lade; et, comme il y avoit de bons cerfs, aussy y « avoit-il de bons lévriers, et en grand nombre, « de sorte que ceste chasse, selon la nature du lieu « et du bon ordre, qui y avoit esté mis par le dict « sieur conte de Leicester, donna beaucoup de « plaisir à sa maîtresse et à la compagnye[1]. »

1. Chéruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, Appendice, p. 227.

CHAPITRE V

Catherine de Médicis réforme les haras royaux. — Lettre d'elle à M. de Boisy, au sujet des haras supprimés. — Rareté des chevaux en France. — Catherine de Médicis envoie des haquenées à Philippe II. — Plusieurs fois elle fait de graves chutes de cheval. — Raconte au connétable de Montmorency l'une de ces chutes. — Marguerite de Valois renonce à la chasse. — Élisabeth de Valois hérite du goût de sa mère pour la chasse. — Chasses de Philippe II. — Ferdinand, roi des Romains, passionné pour la chasse. — Ce qu'écrit l'empereur Maximilien au sujet de son fils.

Nous avons un second et dernier chapitre à consacrer à Catherine de Médicis. Si grands que fussent ses besoins d'argent, elle ne perdait pas de vue le soin et l'entretien des haras royaux. Si elle ne put les conserver tous, elle chercha du moins à atténuer les mauvais effets de réformes devenues néces-

saires. « Mon cousin, écrivait-elle à M. de Boisy,
« ayant esté advertye que l'escuyer Moret, qui
« avoit charge du haras de Meun, est allé de vie
« à trépas, j'ay advisé de vous depescher Marc-
« Anthoine avec ce mot de lettre, pour vous prier
« que, venant par deçà, vous passiez par ledict
« Meun pour y donner l'ordre qui s'ensuit, qui est
« qu'ayant le Roy monsieur mon filz advisé de n'en-
« tretenir plus que ung seul haras et de l'avoir au
« dict Meun pour estre le lieu le plus propre et
« commode, il fault que vous regardiez s'il sera suf-
« fisant pour porter jusques à deux cens jumens
« portières, qui est le nombre à quoy il entend
« le dict haras estre réduit, et elles se prendront,
« tant de celles qui sont au présent au dict Meun,
« que des autres que l'on tirera de Montfort, des
« meilleures et des plus propres pour le dict haras,
« et vous ferez vendre toutes les autres affin de nous
« servir de l'argent qui en proviendra à la despense
« du dict haras et relever le Roy monsieur mon filz
« le plus que l'on pourra de despense, comme vous
« sçavez qu'il en a bien besoing. Vous priant, mon
« cousin, que suivant ce que je vous mande de sa
« résolution en ceste affaire, vous regardiez d'y si
« bien dresser le mesnaige qu'il y soit servy aux
« moindres fraiz qu'il sera possible et sans aucune
« confusion de personnes, et à vostre arrivée par

« deçà, j'adviseray avec vous ce que l'on pourra « faire pour les autres personnes dont l'on n'aura « plus à se servir par le moyen de la dicte reduc- « tion. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en « sa saincte garde. Escript à Saint-Germain-en- « Laye le xxvie octobre [1].

« La bien vostre,

« CATERINE. »

Les chevaux, en France, étaient devenus d'une extrême rareté. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante du connétable de Montmorency à M. d'Humières [2] : « J'ay parlé au Roy (Henri II) « pour vous donner ung cheval; il m'a dict qu'il « vous donnera bien un poulain, mais de cheval « fait il n'en a pas; mesmes des turcs que lui a « amenés dernièrement Moranges, il ne s'en est pas « trouvé ung seul de service. »

Néanmoins, nous voyons Catherine de Médicis, pour complaire à Philippe II, lui offrir par l'intermédiaire de M. de Fourquevaux six haquenées (de Bretagne, sans doute, car c'est le lieu d'où on les

1. (1561) Biblioth. imp. *Fonds Gaignières*, 337, 338, f° 55.
2. Le 11 février 1557. Biblioth. imp. *Fonds Clerambault*, vol. 61.

tirait), et elle y joint pour les deux infantes ses petites-filles, deux petits chiens de Lyon [1].

Avec l'âge, Catherine devint pesante, et si elle persista à monter à cheval, ce fut, nous dit Brantôme, « au grand dommage de son corps, car elle « fust blessée plusieurs fois, jusqu'à rompure de « jambe et blessure à la teste, dont il l'en fallut « trepaner [2]. »

Elle nous raconte elle-même fort plaisamment un de ces accidents qui ne la décourageaient pas. Sa lettre est adressée au connétable [3] :

« Mon compère, j'ay esté bien ayse d'avoyr eu « par ce pourteur de vos nouvelles et que vous por- « tés si bien que ayés délibéré de nous venir trover « bien tost, ce que je vous prie bien fort; car de- « puis vostre partement, nous est aveneu tout « playn d'inconvénient, comme vous dira ce pour- « teur, et aurés veu par ce que vous escrivis hier ; « mais volant savoyr de ma cheute, je vous diray « qu'elle a esté grande et lourde, mais, Dieu mercy, « je n'ay esté guières blessée et ne suys que mar- « quée sur la nuque comme les moutons de Berry,

1. Biblioth. imp. *Supplément français*, nº 225, p. 844.
2. Brantôme, *Panthéon littéraire*, t. II, p. 117.
3. Lettre du 3 août 1563. Biblioth. imp., *ancien fonds français*, nº 8795.

« et m'a-t-on faict saigner et prendre de pilleures « (pilules), si byen que m'en aura servy à guérir « mes gales. J'espère que me troverés byen sayne « comme je suys desjà ainsy que ce dict pourteur « qui m'a veue vous dyra. Quant à vos pansion et « argent qui vous est deu, je l'ay mendé de telle « façon au trésorier de l'espargne que je m'asseure « ne fauldra ce qu'il vous doibt et connoistra qu'il « nous deplaist qu'il ne l'a faict. Je ne me puis en- « core guarder de vous pryer de nous venir trover, « qui sera l'endroyt où je pryeray Dyeu vous don- « ner aussi bonne santé que la vous désire.

« Vostre bonne commère et amye [1]. »

Charles IX avait également parlé de cette chute au connétable, et celui-ci lui répondit : « Avant « l'arrivée du protestant portant la nouvelle de la « blessure de la Royne, elle estoit venue jusques « icy. « En terminant, il priait la Reine de » ne plus « commettre sa vie aux bestes, et voudroit qu'elle « fist veu de ne plus aller qu'en litière [2]. »

1. Biblioth. impériale. *Ancien fonds français,* n° 8795, f° 54, r°.

2. Biblioth. imp. de Saint-Pétersbourg. N° 86 de la *Collection des documents français.*

Nous reviendrons à Catherine en parlant de François II et de Charles IX, mais auparavant il ne sera peut-être pas sans intérêt d'examiner si elle a transmis son goût de chasse aussi bien à ses filles qu'à ses trois fils.

Nous ne savons rien de Claude de Lorraine. Marguerite de Valois, dès qu'elle eut mordu au fruit amer de la politique pour complaire à son frère, le duc d'Anjou, renonça d'elle-même à la danse, à la chasse, aux plaisirs de son âge ; puis lui vint « la « grande folie de l'amour [1], » et celle-là a rempli sa vie. La seule des trois filles de Catherine qui nous semble avoir eu souvenance des belles chasses de France, c'est Élisabeth de Valois, la pauvre prisonnière de Philippe II. Comme sa mère, elle tirait des daims à l'arbalète [2]; elle montait sur sa haquenée à la française, ce qui semblait très-étrange aux dames de sa suite, car les femmes de ce pays-là n'allaient jamais que sur mules. Nous empruntons ces détails et ceux qui vont suivre au journal de la vie privée d'Élisabeth, journal rédigé par une Française à l'adresse de Catherine de Médicis [3].

1. Hors la folie de l'amour, dit Tallemant des Réaux, elle étoit fort raisonable.

2. Voir notre livre, *Deux années de mission en Russie*, à l'Appendice, page 234 et suiv.

3. Voir notre livre, *Deux années de mission en Russie*, à l'Appendice, page 234 et suiv.

Voici comment y est racontée une chasse de Philippe II : « Nous trouvasmes le roy aux toiles, au milieu desquelles y avoit une feuillée où la royne, le prince[1] et la princesse furent menez ; toutes deux y furent à cheval, à la françoyse. Le roy y vint bientost après, qui se mist à les entretenir pendant que la chasse se dressoit ; il fyst passer, à plusieurs foys, devant elles et joignant la fueillée, plus de cens dains ; la princesse en tua ung d'un coup d'arbaleste. Je vous asseure que c'estoit pour ce pays cy ung fort beau passe temps qui dura envyron trois heures. Après ilz remontèrent à cheval ; le roy alla veoir s'ils avoient blessé d'autres dains[2].

Ung autre jour la royne et la princesse furent « avec le roy dans le bois à courir après les dains ; puis ilz firent abattre les toiles et lâcher les lévriers après les dains ; il en fut prins quatre[3]. »

La chasse était la grande distraction de Philippe II ; il lui donnait tout le temps qu'il pouvait dérober aux affaires[4] ; mais il est loin, comme veneur, de Ferdinand Ier, roi des Romains, qui, même l'hi-

1. Don Carlos.

2. V. *Deux années de mission en Russie*, à l'appendice, *Vie privée d'Elisabeth.*

3. *Id.*

4. Lettre de Chalonner, *Kalendar of state papers*, Foreing, 1561-1562, p. 611.

ver, partait avant le jour et ne revenait que de nuit, chassant le sanglier, le cerf et l'ours [1].

C'était un goût de famille, car l'empereur Maximilien Ier écrivait à sa fille Marguerite, gouvernante des Pays-Bas : « Nous fusmes bien joyeulx que nostre filz Charles prenne tant de plaisir à la chasse, aultrement on pourroit penser qu'il fust bastard [2]. »

1. Lettres de Busbec. V. les relations des ambassadeurs vénitiens près Ferdinand Ier.

2. *Correspondance de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, t. Ier, p. 243.

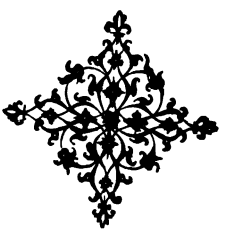

CHAPITRE VI

François II. aussi porté à la chasse que son père et son aïeul. — Dépêche de l'ambassadeur Tornabuoni. — François II chasse, en allant à Reims. — Il chasse au retour. — Réflexions de Chantonnay, l'ambassadeur d'Espagne. — La chasse devient un moyen de gouvernement pour les Guise. — Les bruits de conspiration ne détournent par le roi de la chasse. — Lettre de Chantonnay, à propos du tumulte d'Amboise. — Le roi part pour Chenonceau. — L'ambassadeur d'Espagne, Garcilasso de la Vega, ne peut obtenir audience. — Les Etats d'Orléans. — Situation des esprits. — Premiers symptômes de la maladie de François II. — Malgré son mal il va encore à la chasse. — Lettre de Chantonnay. — La chasse a brûlé le sang du jeune roi. — Observations du duc d'Albe sur le danger pour le roi de ces violents exercices. — Elles ne sont pas écoutées. — Demande de faucons par Philippe II. — Lettre de Catherine de Médicis, en les lui envoyant. — Marie Stuart ne peut être laissée de côté. — Vers de Ronsard sur elle. — Son portrait d'après Ronsard. — Vers mis dans la bouche de Charles IX. — Marie Stuart tout enfant annonce ce qu'elle sera. — Lettre d'elle à Henri II. — Lettre d'elle au Dauphin. — Nulle part il n'est question de Marie Stuart, à propos des chasses de François II. — Seul, l'ambassadeur anglais parle d'une chute de cheval à une chasse au cerf.

Tous les ambassadeurs s'accordent pour nous le dire : François II, ce frêle rejeton des Valois, n'était pas moins porté à la chasse que son père et son aïeul.

L'ambassadeur Tornabuoni écrivait au grand-duc Cosme Ier : « Au milieu des plus graves préoccupa-« pations, la chasse n'est jamais laissée de côté ; nous « ne savons ni où l'on va, ni ce qu'on fait ; mais la « chasse au cerf est la grande occupation de la cour, « c'est la vraie manière de préparer la trame des af-« faires [1]. » Et il disait vrai ; suivons François II dans son voyage de Reims, où il va se faire sacrer ; il s'écarte de la route ordinaire, faisant halte pour chasser dans ses maisons de plaisance et dans celles de MM. de Guise et du connétable de Montmorency.

Au retour de Reims, lorsqu'il va conduire à Bar-le-Duc sa sœur Claude de Lorraine, il chasse chemin faisant. Au retour de Bar-le-Duc, il va de villages en villages, qui tous appartiennent à MM. de Guise et ne s'arrête enfin qu'à l'abbaye de Vauluysant.

C'est aux dépêches de Chantonnay, l'ambassadeur d'Espagne, que nous empruntons ces détails [2], et voici la conclusion qu'il en tire : « Il semble que « MM. de Guise qui peuvent le tout aux affaires,

1. Documents inédits. — *Négociations avec la Toscane*, t. III, p. 421.

2. Archives de Vienne, *lettres de Chantonnay à Marguerite de Parme.*

« mettent ce pauvre prince à ces plaisirs pour l'y « accoustumer et pour se retenir plus longtemps la « maniance entre les affaires, et qu'ilz leur soient « remis, car si le roy accoustume de s'en descharger, « il est à penser que difficilement il y pourra rentrer « pour suivre ses passe-temps. »

La chasse devint donc entre les mains de ceux de la maison de Guise un moyen de gouverner l'État et de garder toute autorité. Grâce à eux, la vénerie entre dans la politique.

Dans les premiers jours de mars la cour était à Amboise; des bruits vagues de conspiration commençaient à se répandre; mais l'amour de la chasse l'emporte : la cour part pour Chénonceau. Chantonnay, cet observateur auquel rien n'échappe, écrit à son frère le cardinal de Granvelle : « En trois « jours ces gens-là ont perdu toutes leurs peurs, « après avoir fait grandes démonstrations à garder « le château, sans en bouger, avec gens d'armes et « amas de chevaliers de l'ordre. Maintenant le roy « est à la chasse et à la vollerie. Ceux de la court « vont sur de grands chevaux, ceux qui en ont, et « il y a pour suite deux ou trois pages sur des che- « vaux d'Espagne. [1] »

1. Archives de Vienne, *lettres de Chantonnay*.

Ce n'est point ici le lieu de parler de la conspiration d'Amboise; toujours est-il que la cour passait tour à tour de la plus extrême frayeur à la plus grande assurance. La mort de La Renaudie avait rendu une telle confiance que, tandis qu'à Paris on faisait des processions générales pour remercier Dieu d'avoir échappé à ce danger, le roi allait à la chasse tous les jours [1]. Dans une nouvelle lettre de Chantonnay du 23 mars [2], nous lisons :

« Le roi délibère de s'en aller demain dans une petite maison d'ung trésorier [3] dite Chenonceau, laquelle la royne mère a acquise de madame la duchesse de Valentinois pour y accommoder des jardinages et aultres choses de plaisir [4].

A quelques semaines de là, l'ambassadeur extraordinaire envoyé par Philippe II, Garcilasso de La Vega, vint à Amboise, mais ne put voir le roi; il était à la chasse pour plusieurs jours, logeant dans les villages comme faisait son grand-père [5].

Transportons-nous aux Etats d'Orléans : la ville est devenue une place de guerre; le Prince de Condé

1. Archives de Vienne, *lettres de Chantonnay à Marguerite de Parme.*

2. *Ibid.*

3. Thomas Bohier.

4. Archives de Vienne.

5. Id.

est arrêté, gardé sévèrement, mis au secret. Nous sommes au 19 novembre; les premiers symptômes du mal qui doit emporter François II se sont déjà déclarés: « Il s'est trouvé mal ces jours passés, écrit « Chantonnay, d'une oreille qui lui couloit, qui lui « advient assez souvent, il a tenu la chambre quel- « ques jours. » Ce qui ne l'empêcha pas de partir de nouveau pour la chasse, le 20 novembre; mais le mal augmente, l'état s'aggrave; c'est à ce moment que Chantonnay ne peut s'empêcher de dire qu'on a abrégé ses jours par les exercices auxquels on a soumis ce corps si frêle. « On l'a accoustumé à estre journellement à cheval, ou à la vollerie, ou après les lièvres, ou au jeu de paulme, ou aux grandes chasses, lesquelles se font comme par l'ordinaire, deux fois par semaine pour le moins. Tout cela lui a fait ung sang brulé qui luy allume le foye. Le duc d'Albe, à son département de ceste cour, démonstra la violence de ces exercices à Messieurs de Guise particulièrement et à la royne mère aussy, leur recommandant d'y avoir esgard, leur en remonstrant l'inconvénient si mal advenoit du roy; mais l'on ne laissa pas de continuer par chault et par froid, de sorte que je suis ébashi qu'il ait tant tardé à le sentir. [1] »

1. Archives de Vienne, *lettres de Chantonnay*.

Au moment où le roi se mourait arriva une lettre de Philippe II lui demandant des faucons. Catherine de Médicis, qui ne laissait échapper aucune occasion de se ménager le roi d'Espagne, écrivit à l'évêque de Limoges la lettre suivante, curieuse à plus d'un titre, car elle témoigne de cette présence d'esprit, de ce calme qu'elle conservait au milieu des plus grands événements :

« Monseigneur de Limoges, le feu roy mon filz, « dont Dieu ayt l'âme, avoit faict provision de sacres « pour envoyer au roy catholique, mon bon filz, sui- « vant ce que luy aviez mandé du désir qu'il avoit « de recouvrer de bons oyseaux, pour le plaisir qu'il « prend à la vollerie, et que sa mort intervenue luy « a empesché de pouvoir exécuter comme il désiroit. « Si ne veux-je pour cela laisser de luy satisfaire et « le gratiffier, et pour ce, je vous prie luy présenter « de ma part les sacres que je luy envoye présente- « ment et l'asseurer qu'ilz sont des meilleurs qui se « ayent peu recouvrer, lesquelz je vouldroys « bien pouvoir estre telz qu'ilz lui pussent donner « aultant de plaisir comme je désireroys ; car non- « seullement en cela, mais en toute aultre chose qui « seroit en ma puissance, je suys fort ayse de luy « pouvoir tesmoigner combien je l'ayme et l'estime « et auroys de plaisir et de contentement de le gra- « tiffier et faire chose qui luy fust agréable. Pryant

« Dieu, Monseigneur de Lymoges, vous avoir en sa « saincte et digne garde.

« D'Orléans, ce (XIIIe) jour de décembre « 1560[1]. »

Notre dernier mot est dit sur François II ; mais pouvons-nous laisser de côté Marie Stuart? Pouvons-nous passer à Charles IX sans rien dire de l'adorable créature qui a inspiré à Ronsard ces charmants vers?

Comme un beau pré dépouillé de ses fleurs.
Comme un tableau privé de ses couleurs,,
Comme le ciel s'il perdoit les étoiles,
La mer ses eaux, le navire ses voiles,

. . . . . .

Ainsi perdra la France soucieuse
Ses ornements, en perdant ta beauté,
Qui fut sa fleur, sa couleur, sa clarté[2].

Cette beauté il nous l'a dépeinte telle qu'il l'a vue de ses yeux d'amoureux et de poëte : « cheveux d'or « annelés et tressés[3] ; belle, longue et délicate « main[4]; ivoire qui s'enfle dans un beau corsage[5];

1. Minute originale. *Biblioth. imp. Saint-Germain hazl.* 689, 4 (fonds français 15874, 3).

2. Œuvres de Ronsard, *édit. de M. Blanchemain,* t. VI, p. 24.

3. Quand votre front d'albâtre
Et l'or de vos cheveux annelez et tressez

4. Et votre main des plus belles, la belle,
Et vos longs doits, cinq rameaux inégaux,

5. Quand cet ivoyre blanc qui enfle votre sein

« yeux doux et un peu brunets; voix sympathique « et émouvante, belle taille; corps si blanc qu'il « semble né au printemps, au milieu des lys [1]. »

Au souvenir de cette gracieuse image qu'il évoque, le poëte est pris d'enthousiasme, et il a mis dans la bouche de Charles IX ces quatre vers qui disent encore plus que tous ses éloges :

Ha ! frère mien, tu ne dois faire plainte
De quoy ta vie en sa fleur est éteinte,
Avoir jouy d'une telle beauté
Seïn contre seïn, valoit ta royauté [2].

Tout enfant Marie Stuart annonçait ce qu'elle serait plus tard. Antoïnette de Bourbon, la mère des Guise, qui la première la vit, à son arrivée en France, écrivait au cardinal de Lorraine : « Je vous « asseure, mon filz, que c'est la plus jolie et meil- « leure que vous vistes oncques de son aage [3]. »

Nous avons retrouvé deux lettres de sa petite jeunesse; l'une a de droit sa place ici; mais on nous pardonnera de les donner toutes deux, car tout ce

1. Au milieu du printemps entre les lis naquit
Son corps qui la blancheur des lis mêmes vainquit.

2. Ronsard, *édition Blanchemain*, t. VI, p. 18.

3. Bibliothèque impériale, *fonds Clerambault*, vol. 56.

qui vient d'elle, tout ce qui nous parle d'elle est toujours bien reçu.

La première est adressée au roi Henri II : « Mon « petit papa, envoyez moi mes estrennes et dictes « à mon mary que je me recommande à sa bonne « grâce et qu'il m'envoie quelque chose de beau et « aussy des petites popines et des petits hommes et « des petites femmes, me recommandant à vostre « bonne grâce[1]. »

Voici la seconde, adressée à son jeune fiancé, le dauphin :

« Monsieur, je n'ay pas voulu que les Nonces s'en « soient allés sans vous mander comme il a pleu à « la royne de m'escripre que nous la verrons bien- « tost, qui m'est ung bien grand plaisir, espérant « que ce ne sera pas sans vous, de quoy je me « resjouy grandement. Si vous aviez petite hacque- « née de quoy il vous pleut me faire présent, elle « me serviroit de m'apprendre à suivre la royne et « je m'en tiendroy bien fort tenue à vous, Monsieur. « Je prye à nostre Seigneur, après vous avoir pré- « senté mes humbles recommandations à vostre

1. Biblioth. imp., *ancien fonds français*, n° 8622, f° 5.

La signature seule est d'elle. Ces deux lettres sont inédites et ont échappé aux recherches du prince Labanoff.

« bonne grâce, vous donner en santé longue et heu-
« reuse vie.

« D'Amboise, III aoust[1].

« Vostre humble et obeyssante sœur,

» MARIE. »

L'intrépide amazone dont le nom reparaît si souvent dans les ballades de la vieille Écosse, devait suivre François II dans ces grandes chasses au cerf dont nous a parlé Chantonnay; mais nous n'en trouvons nulle part la trace. Le seul qui nous ait parlé d'elle, c'est un ennemi, Trockmorton, l'ambassadeur d'Angleterre. Voici ce qu'il mandait de Blois à Élisabeth, le 27 décembre 1559 :

« Le 19 de ce présent mois la reine de France a échappé merveilleusement à un grand danger. Elle suivait à cheval la chasse au cerf et a été jetée bas de son cheval par une branche d'arbre. Cette chute a été si prompte qu'elle n'a pu appeler à son secours; elle était pourtant suivie par les gentilshommes et dames de sa chambre; mais ils ont passé à côté d'elle sans la voir, et si près que leurs chevaux l'ont effleurée, et foulé du pied sa toque qui était tombée. Dès qu'elle fut relevée, elle dit qu'elle ne

1. (Autographe). Biblioth. imp., *Ancien fonds français*, nº 8652, fº. 5

s'était fait aucun mal; d'elle-même elle remit sa toque, arrangea sa toilette, puis s'en retourna à la cour; elle a gardé sa chambre jusqu'à ce que le roi se fût éloigné. » L'ambassadeur anglais ajoute : « Elle ne se sentira pas de cette chute, mais elle est bien déterminée à renoncer à ce genre d'exercice[1]. »

1. Forbes, *State papers*, vol. 1er, p. 290.

CHAPITRE VII.

La vénerie supprimée après la mort de François II. — Ce qu'elle coûtait. — Difficile position à l'étranger de nos ambassadeurs. — Observations et demandes de Petremol. — Brantôme attribue la mort de Charles IX à l'exercice trop violent de la chasse. — Cavalli, l'ambassadeur vénitien, partage cette opinion. — Lettre de Catherine de Médicis où elle fait allusion aux fréquentes chasses de son fils. — Recommandations que Sorbin fait à Charles IX, de la part de la reine-mère. — Charles IX, auteur du Traité de la chasse du cerf. — Dédicace de ce livre à Mesnil, lieutenant de la vénerie. — Charles IX blessé dans une chasse au sanglier. — Lettre de Catherine de Médicis à ce sujet. — Traités sur la chasse imprimés durant le règne de Charles IX.

Au lendemain de la mort de François II, le trésor était vide et la France si épuisée qu'il fallut bien de force renoncer à des dépenses jugées inutiles.—La vénerie fut donc supprimée, ainsi qu'une partie de la fauconnerie. « Il y avoit, nous le savons par Chantonnay, quatre compagnies, tant d'hommes que de chiens, revenant

à plus de cent mille escus par an, et semble chose incroyable, mais il en estoit ainsy [1]. » Cette extrême pénurie d'argent rendait difficile à l'étranger la position de nos ambassadeurs. Pétremol écrivait à Catherine de Médicis que le grand seigneur se plaignait de n'avoir pas reçu un seul présent depuis l'avénement de Charles IX, et il priait la reine de faire choix d'un ambassadeur, car il n'était que simple résident, et d'envoyer par ce nouvel agent au grand seigneur quelque buffet d'argenterie, quelque bel horloge et «surtout quelques-uns de ces bons chiens dont on avoit tant à la cour [2]. »

Nous avons vu que Chantonnay, dans toutes ses dépêches, attribuait aux fatigues de la chasse la mort prématurée du débile François II. Brantôme pense qu'il en fut de même pour Charles IX : « Il y étoit si violemment adonné, fust à courir et à picquer après le cerf, fust à le détourner avecques le limier ; et y estoit si affectionné qu'il en perdoit le dormir, estant à cheval avant jour pour y aller ; et se peinoit aussy fort à appeler les chiens, fust de la voix, fust de la trompe [3]. »

L'ambassadeur vénitien Cavalli, partage la même

1. Archives de Vienne, *dépêches de Chantonnay*.
2. Correspondance inédite de Petremol.
3. Brantôme, *Panthéon litt*, t. Ier, p. 567.

opinion : « S'il n'eût point détruit sa complexion par les exercices violents auxquels il se livrait, peut-être eût-il vécu davantage. C'est une chose à ne point croire que les insupportables fatigues qu'il prend à la chasse [1]. »

Ces deux versions s'accordent bien avec ce qu'en dit elle-même Catherine de Médicis : « Mon compère, écrivait-elle au connétable, j'envoye cet homme pour scavoir de vos nouvelles, et aussy vous dyre des nostres, qui, Dieu mersi, sont bonnes, car le roy, ses frères, et toute ceste compagnie est en bonne santé et va à nuyt courre, le serf et en veult encore courre ung aultre avent partir, qui sera causé que ne ceron (serons) à Seint-Mort (Saint-Maur) que mercredy, et vous asseure que daurénavant je ne peure (pourrois) dyre à point nommé nos retours, car selon que les serfs voldront nous ferons à ce que je voy [2]. »

Instruite par un terrible exemple, Catherine hasardait pourtant quelquefois des représentations. « Il me vient en mémoire, rapporte Sorbin, qu'ung certain jour à Chasteaubriand, en Bretagne, je fus commandé par la royne sa mère, de luy remonstrer les inconvénients qui luy pouvoient advenir pour s'adonner par trop à tel exercice; ce que je feis

1. *Relaz. venez.*
2. Biblioth. impér., *ancien fonds français.*

très-volontiers en son cabinet, monsieur le comte de Retz, actellement mareschal de France, seul tesmoin de mes remontrances; mais je n'ouys jamais homme mieux discourir de la distribution et déportement de ses actions, pour me persuader et faire croire que le plaisir qu'il prenoit à la chasse ne portoit aucun préjudice en façon du monde, ny à la santé de son corps, ny au debvoir de sa charge; or il me fist paroistre combien il estoit éloquent et fescond, comme de vray il estoit [1]. »

Dans ses mémoires, le duc de Bouillon relève une des prouesses de Charles IX : « La paix estant « faite, quelque temps après le roy se maria avec la « fille de l'empereur et furent les nopces célébrées à « Maizières et de là on alla à Villers-Costerets pas- « ser l'hiver, qui fut très-long, où l'on combattit « beaucoup avec les neiges, y en ayant en quantité, « où je vis le roy prendre deux cerfs dans la forest, « dans la neige, sans chiens, ayant mis des relais de « veneurs et de chevaux pour luy et pour nous qui « courions après luy. Avec cela en deux jours nous « prismes deux cerfs [2]. »

1. Sorbin, p. 57 et 58. Nous empruntons cette citation à l'introduction que M. Chevreul a placée en tête de sa dernière édition de la *Chasse du cerf* du roi Charles IX; ce serait téméraire d'y revenir après lui, aussi nous y renvoyons le lecteur.

2. *Mémoires du duc de Bouillon*, édit. Michaud, t. II, p. 7.

Dans les dernières années de sa vie, l'idée vint à Charles IX d'écrire un livre sur cette chasse au cerf qui lui doit de si heureuses innovations. L'ambassadeur Cavalli n'oublie pas le roi auteur dans sa relation; mais comme il ne se pique pas de se connaître en vénerie, il a bien soin de dire que ce livre de chasse, d'après ce qu'il en avait su, était tel qu'on ne pouvait voir chose plus parfaite en la matière.

Dans la dédicace de ce traité de chasse à Mesnil, simple lieutenant de la vénerie, un sentiment inattendu de modestie se fait jour et attire la sympathie. Dans les natures violentes et emportées, il se trouve quelquefois place pour la douceur, et elle se révèle alors par la simplicité, et le naturel de l'expression :

« Mesnil, dit le jeune roy, je me sentirois trop « ingrat et penserois estre reprins d'outre-cuidanse « sy en ce petit traité que je veulx faire de la « chasse du cerf, devant que personne commence à « lire, je n'advouois et confessois que j'ay appris de « vous ce peu que j'en scay. — Je vous prie aussy, « Mesnil, vouloir corriger et limer ce qui sera de « mal dans ce mien traicté, lequel si d'advanture « est sy accompli qu'il n'y ait que redire et changer, « la gloire en sera premièrement à vous de m'avoir « si bien instruit, et puis à moy d'avoir si bien re- « tenu. Doncques, estant appris d'ung si bon maistre,

« je me hasarderay à le recommencer, vous priant « l'accepter d'aussi bon cœur que je le vous présente « et desdie [1]. »

Si séduisant que fût le métier d'auteur, le roi Charles ne cessait pour cela de se livrer avec plus de fougue encore à l'exercice de la chasse. Déjà il était atteint du mal qui devait l'emporter; mais plus ses forces diminuaient, plus son activité fiévreuse semblait y suppléer; avec une sorte de rage il s'attaquait aux sangliers de la forêt de Fontainebleau, seul, à pied et l'épieu à la main. Une fois entre autres, il faillit être victime de son imprudent courage : un moment même on crut qu'il avait été mortellement blessé et le bruit en arriva jusqu'à l'armée qui assiégeait La Rochelle. Catherine de Médicis, pour dissiper ces craintes, écrivit de sa main au duc d'Anjou :

« Mon filz, j'ay été d'advis de vous envoyer ce « courrier pour autant que l'on fera croyre que le « roy vostre frère seroit fort blessé, mais, Dieu « mersy, ce n'est pas guères; il est vray qu'il a es- « chappé ung grand coup, car il s'est mis en opinion « de tuer le sanglier à pied, à coup d'espieu, et ilz « n'y estoient pas beaucoup, et estant Brion et Fon- « taine et luy, à pied, voullant enferrer le sanglier. « il y a retourné son mesme espieu sur le pié et luy

1. *Livre du roy Charles, de la chasse du cerf.*

« a coupé auprès du gros orteil, mais il n'y touche « point au nerf, mais seulement quelques tendons, et « affin que l'on ne vous fasse pas le mal plus grant, « je vous en ay voullu advertir incontinent, car je « l'ai veu penser et sa blessure n'est pas plus longue « que ceste raye. Il est au lit, j'espère que dans cinq « ou six jours il sera aussi gaillard qu'il fust jamais. « Jé prye à Dieu qu'il vous garde de plus grande « blessure. Envoyez quelqu'un de vostre part le vi- « siter, il en sera bien ayse [1] »

Le règne de Charles IX vit imprimer de nombreux traités sur la chasse : du Fouilloux donne la première édition de sa *Vénerie*[2]; Clamorgan dédie au jeune roi son Traité de la chasse du loup; Passerat écrit son poëme du Chien courant; Gaucher, aumônier de Charles IX, décrit en vers les diverses espèces de chasse; le poëte Baif célèbre les hauts faits du royal veneur; enfin Ronsard, son maître en poésie,

1. Le 23 mars suivant (1573), Charles IX, écrivait de Fontainebleau au duc d'Anjou : « Je commence à me guérir de ma petite blessure, j'espère l'estre bientost du tout. Je garde le lit de peur de la défluxion et vous asseure ma playe n'avoir esté que de la moitié de celle que j'ay eue au bras. — *Biblioth. impér. de Saint-Pétersbourg*, vol. 20, p, 84.

2. *La Vénerie* de Jaques du Fouilloux, escuyer, seigneur du dit lieu pays de Gastine en Poitou, dédiée au roy très-chrestien Charles neufviesme de ce nom. A Poitiers, par les de Marnefs et Bouchetz frères, 1761, petit in-folio, figures en bois.

chante les prouesses de la lice *Courte* et du lévrier *Beaumont* et rend hommage dans une élégie à ce traité de la chasse du cerf que la mort ne permit pas à Charles IX d'achever.

CHAPITRE VIII

Henri III peut-il être classé parmi les veneurs ? — Son portrait par l'ambassadeur vénitien Morosini. — Conforme à celui de Cavalli. — Sa passion pour les chiens. — Lettre que lui écrit Castelnau pour lui annoncer l'envoi des chiens qu'il a demandés. — Lettre de Marguerite de Valois. — En son temps, Henri III est réputé pour hardi cavalier. — Sa fuite de Pologne. — Lestoile fait allusion à ses prétentions comme cavalier. — Lettre de Henri III au duc de Mantoue pour le remercier de l'envoi d'un cheval. — La race des chevaux de Mantoue. — Les chasses et les chiens de Ferdinand Ier de Gonzague. — Catherine de Médicis envoie des chiens au duc de Mantoue. — Tout a été dit par M. de Noirmont sur les chasses de Henri IV. — La France au XVIIe siècle possède encore de très-belles races de chiens. — Lettre à ce sujet du prince de Croy au prince de Galles.

Devons-nous classer parmi les veneurs l'efféminé Henri III qui écrivait à Villeroy : « Aussi bien suis-je au lit, non

« malade, non pour pelotonner, mais pour me re-
« trouver frais comme la rose[1]. »

C'est bien là l'homme dont l'ambassadeur Morosini nous a laissé ce portrait si finement tracé : « Il « finira sa 22e année le 19 du présent mois (septem- « bre 1573) ; il se présente bien, il est assez grand, « d'une noble et gracieuse prestance ; il a les plus « belles mains de France ; son aspect serait natu- « rellement grave, si le trop d'afféterie ne lui enle- « vait ce je ne sais quoi de sérieux et de digne que la « nature lui avait départi ; mais sa mise, les ornements « dont il se charge, lui prêtent une apparence molle « et délicate. Outre ses splendides vêtements dont « les pierreries et les perles rehaussent la richesse, « il apporte un raffinement de recherche dans son « linge et l'arrangement de ses cheveux ; d'ordi- « naire il porte au cou un double collier d'ambre « cerclé d'or d'où s'exhale la plus suave odeur ; ce « qui achève de lui enlever toute gravité, c'est « d'avoir les oreilles percées comme les femmes, « (mode habituelle chez les Français) ; il ne se « contente pas d'un seul anneau à chaque oreille, il « en porte deux avec de longs pendants de perles et « de pierreries[2]. »

1. Voir *Deux années de mission en Russie.*
2. *Relaz. Venez.* Série Ire, t. VI, p. 26.

Jean Michel, qui le vit un peu plus tard, à l'âge de vingt-quatre ans, le juge de même : « Il est loin « d'avoir cette vivacité naturelle aux jeunes gens « et surtout aux Français de son âge; il n'aime ni « la chasse, ni la paume, ni le manége, ni aucun « exercice fatigant[1]. »

Ce qui ne l'empêcha pas d'avoir lui aussi ses équipages, sa vénerie; le personnel même en fut plus nombreux que sous le règne précédent.

En 1584 il y avait à la grande vénerie trois lieutenants, un sous-lieutenant et soixante-sept gentilshommes[2].

Henri III avait une passion si ridicule pour les chiens que, si on en croit de Thou, il dépensait tous les ans plus de 100,000 écus d'or pour des petits chiens de Lyon; et ce que dit de Thou n'a rien d'exagéré, car Castelnau écrivait (le 25 mars 1582) :

« J'ay fait scavoir à vostre Majesté que la royne « d'Angleterre, votre bonne sœur, luy voulloit pour- « voir de tous les chiens de sang, levriers, dogues, « barbetz, ours et toreaulx qui sont portez par le « mémoire du sieur des Ouches, et tout ce qui se

1. *Relazione di Giovanni Michel*, 1575. Le Relaz, série Ire vol. IV, p. 361.

2. De Noirmont, *Histoire de la chasse*, t. Ier, p. 175.

« pourra trouver par deçà, mais il sera impossible « que le tout soit sy tost prest que le désirez et « aussy que les chiens de sang et levriers ont esté « envoiés chercher devers le nort, comme aussy « pour ma part y ai-je envoyé des gentilz-hommes « mes amis pour essaier de recouvrer quelque chose « qui vous puisse donner quelque plaisir. Nous avons « envoyé en Flandres pour avoir de ce costé là ce qui « pourra s'y trouver d'excellent, affin que le tout, « s'il se peult, se puisse remettre en mesme temps « au passage de la mer [1]. »

Profitait-il au moins de cette vénerie si coûteuse? Nous en doutons. Pourtant dans une lettre de Marguerite de Valois au roi de Navarre son mari, nous lisons: « Le roy mon frère me commande de vous « escripre et me dict qu'il vous escriproit incontinant « qu'il seroit revenu de la chasse, où il est allé pour « trois jours, non sans vous y souhaiter infiniment « et à une musique qui s'est faicte dans le Louvre, « qui a duré toute la nuit et tout le monde aux fe- « nestres à l'ouyr, et luy qui dansoit dans sa cham- « bre, se plaisant plus à tels exercices qu'il n'a « accoustumé [2]. »

1. Cheruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, à l'appendice, p. 226.

2. Lettres de Marguerite de Valois publiées par M. Guessard, p. 292.

Si Henri III ne fut ni intrépide, ni passionné veneur, il passait de son temps pour un habile cavalier. Sa fuite à cheval de Cracovie est une vraie course de vitesse : de tous les Polonais qui le poursuivaient, un seul put le joindre, le comte Tennezinski ; les chevaux de tous les autres ne purent fournir la course. Parti la nuit sur un cheval barbe, de grande vitesse, aux rapides allures, aux réactions violentes, il prit en route une jument qu'on lui avait donnée en Pologne. Il courut jusqu'à l'aube, mais ses forces commençant à le trahir, il se fit laver les tempes avec du vin et repartit sur un cheval frais ; c'était le troisième qu'il montait depuis son évasion [1]. Plus avancé en âge, il conserva toutes ses prétentions comme cavalier : « Le dernier de ce « mois, nous dit le journal de Lestoile, le roy pre- « noit plaisir à faire voltiger et sauter ung fort beau « cheval sur lequel il estoit monté, ayant advisé « ung gentilhomme champenois, qui estoit au duc « de Guise, l'appelant par son nom lui dit : Mon « cousin de Guise a-t-il veu en Champagne des « moines comme moy, qui fissent ainsy bondir et « sauter leurs chevaux [2] ? »

1. Voir *la Pologne sous Henri III*, par M. de Noailles.

2. Novembre 1584. Cela disoit le roy parce que luy avoit esté rapporté que monsieur de Guise, estant en Champagne avoit dit, parlant des dévotions du roy, qu'il faisoit la vie d'un moine et non pas d'un roy. *Journal de Lestoile*, édition Michaud, t. XIV, p. 179.

Ce cheval dont il était si fier, il le tenait sans doute du duc de Mantoue, car nous avons retrouvé la lettre suivante dans les archives de Mantoue : « Mon cousin, avec l'occasion du sieur de Sourdis, « escuyer de ma grande écurie que j'envoye par de là, « j'ay voulu vous remercier affectueusement de la « belle jument et des deux coursiers que m'avez « envoyés par le sieur de Rouville[1], lesquels m'ont « esté d'autant plus agréables qu'ils me viennent de « vous, et pour l'amour de vous m'en serviroy plus « volontiers, désirant avec occasion vous tesmoigner « l'estime que je fais de vostre bonne amitié, et sup- « plyant le Créateur qu'il vous ayt en sa saincte « garde.

« Escript à Paris le IXe jour de janvier 1583[2].

HENRY ».

M. Armand Baschet, dans sa curieuse notice sur Rubens diplomate, en parlant de Ferdinand Ier de Gonzague, beau-frère de Henri IV, nous a donné quelques détails sur cette race si célèbre des chevaux de Mantoue. Cette citation ne sera pas déplacée ici :

« Il avait tenté de faire renaître cette race de che-

1. Gentilhomme de sa chambre.
2. Original. *Archives de Mantoue.*

« vaux de Mantoue d'un renom si grand sous son « trisaïeul que l'Angleterre et la France s'en dispu- « taient les produits, et que François Ier avait voulu « monter un cheval de la race de Mantoue à l'entre- « vue du drap d'or [1]. »

Ferdinand Ier de Gonzague aimait les grands chiens de race haute et pure. M. le vidame de Chartres qui se connaissait aux choses de la vénerie, se chargeait de lui faire venir les plus belles portées de lévriers d'Ecosse [2].

C'était coutume entre les deux cours de France et de Mantoue d'échanger de riches et rares présents. Catherine de Médicis écrivait à sa cousine la duchesse de Mantoue, Eléonore de Médicis : « L'ambassadeur « qui réside à Venise pour le roy mon filz m'a fet « entendre que Monsieur le Prince, vostre mary, « desiret d'avoyr des chiens courans pour les lièvres « et le renard et aultres bestes, qui a esté cause que « je luy en envoy dysouyt (dix-huit) et deux limiers « que je pense trouvera bons [3]. »

1. *Gazette des Beaux-Arts.*

2. Baschet, *Étude sur Rubens* (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XX, 1er mai 1866). Rubens emmena en Espagne des chevaux de Mantoue. Leur dépense durant la route fut fastueuse ; on ne leur ménagea ni les bains de vin ni autres soins non moins coûteux.

3. *Archives de Mantoue*, t. XV, no 2.

Nous ne pousserons pas plus loin cette étude. M. de Noirmont ne nous a rien laissé à glaner sur les chasses de Henri IV; s'aidant des lettres publiées par M. Berger de Xivrey, il a écrit pour cette fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe quelques pages intéressantes auxquelles nous renvoyons nos lecteurs. Bornons-nous à dire que si la France n'avait plus le privilége de fournir à l'étranger de ces lévriers de Bretagne si renommés au XVIe siècle, elle possédait encore de très-belles races très-estimées des veneurs anglais. Le prince Charles Alexandre de Croy écrivait au prince de Galles [1] : « Encores que « je suis honteux d'envoyer au roy la meute des pe- « tits chiens d'Artois [2] que je luy ai promis, les « oyseaux que j'avois destinés tant pour Sa Majesté « que pour Votre Altesse sont morts et je n'ay pu « faire moins que prier le sieur Jacques Sympill « d'en faire mes excuses envers votre Altesse, luy « racontant le malheur arrivé aux dits oyseaux; « mais j'espère que l'an prochain ceste maladie con- « tagieuse cessera. »

1. Lettre autographe du 8 août 1609. *British Museum harleirine*, n° 7007, f°. 281.

2. Voir ce que dit M. de Noirmont des chiens d'Artois, t. II, p. 334.

APPENDICE

LETTRES

DE

LOUIS DE BRÉZÉ

GRAND SÉNESCHAL DE NORMANDIE

1517 — 1530

MONSIEUR LE GRANT MAISTRE (GOUFFIER-BOISY) [1]

« Monseigneur mon grant maistre,

« Monsieur de Poton est arryvé icy qui m'a dict comme les vins du roy estoient arryvez et que le dict seigneur me mandoit que j'envoye querir ceulx qu'il m'a donnez; à ceste cause, Monseigneur mon

---

1. Artus Gouffier, seigneur de Boisy, d'Oiron, de Maulevrier, de Bourg-Charente et de Villedieu, l'un des enfants d'honneur du roi Charles VIII qu'il accompagna à la conquête de Naples; Louis XII, qu'il suivit au voyage d'Italie, en 1499, le fit son chambellan; plus tard il devint gouverneur et premier chambellan du roi François Ier pendant sa jeunesse, enfin il fut gouverneur et bailli de Valois en 1513, et grand maître de France par lettres du 7 janvier 1514 (1515); étant tombé malade à Montpellier, où il avait été envoyé pour traiter de la paix, il y mourut au mois de mai 1519. Son testament est du 30 mars 1518 et son codicille daté de Montpellier, le 7 mai 1519. V. Saint-Gelais; v. P. Anselme, *Histoire des grands officiers*, t. II, p. 1207.

grant maistre, je vous envoye Françoys, mon sommelier, vous pryant les faire délivrer tel que l'on doyt faire pour son amy et qu'il y ayt des blans avecques les clerets; le dict sieur de Poton vous comptera à son retour de toutes nos nouvelles et de la chère que nous faisons icy, qui me gardera de vous faire plus longue lettre, pour ce que je m'en voys monter à cheval pour *aller en queste*, et à tant, mon grant maistre, prye Dieu vous donner tout ce que vous désirez. Escript le mardy (sans date).

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LEGRAND MAISTRE (GOUFFIER-BOYSY).

« Monseigneur, monsieur de Lysieux[1] m'a escript qu'il est venu hier vingt sacres[2] et que le roy en a print déjà. J'envoye monsieur Doryval devers le dict seigneur avecques une lettre que je lui escripts, en espérance qu'il aura regard à la nécessité en quoy j'en suis. Je vous prye que la luy présenterez avecques ses lettres. Je ne faiz nulle doubte qu'il ne tiendra pas à vous que je ne sois bien pourveu. Je remets le surplus au sieur Doryval de ce que je vous sauroys escripre, qui vous dira si nous avons faulte de hairons en ce pays cy, pryant Dieu, Mon-

1. Jean le Veneur, cardinal de Tillières. Il occupa le siége de Lisieux de 1505 à 1539. — Nommé gouverneur de Normandie le 4 mars 1525. V. P. Anselme, *Histoire des grands officiers*, t. II, p. 1142.

2. Le sacre a son mâle qu'on nomme *sacret;* se dresse pour la perdrix.

Voir de Boissoudan, *Le parfait Fauconnier* (*Mélanges des Bibliophiles françois*, MDCCCXVI, p. 9).

sieur, qu'il vous donne bonne vie et longue. Escript à Nogent le Roy [1], ce xie de février (1517).

« Votre plus obéyssant amy.

« BRÉZÉ. »

1. Brézé était seigneur de Nogent-le-Roy.

A MONSIEUR DE LA ROCHE-POT.

« Monsieur de la Roche-Pot [1],

« J'ay receu deux paires de lettres de vous depuis vostre partement, de quoy je vous asseure que vous m'avez faict aussy grant plaisir que jamais eussiez peu faire, pour deux raisons; l'une, pour la grant envye que j'avoys de scavoir de voz nouvelles et que vous portissiez bien, et l'aultre pour ce que je congnois que vous ne m'avez point oublié; et combien, Monsieur de la Roche, que je ne vous ay point escript, je vous prye m'en tenir pour excusé, car la cause qui m'en a gardé, est que je n'ay point depuis bougé d'icy d'avecques *la dame de céans* [2], sinon depuis quinze

1. Un des fils du maréchal de Montmorency.

2. Diane de Poitiers. — La feste de Pasques, fust espousé le grant séneschal de Normandie à la fille de monsieur de Sainct Vallier, et fust la feste faicte en la maison de Bourbon à Paris ou y estoient le roy, la royne et tous les seigneurs. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*). V. P. Anselme.

jours que le roy y vint, là où je vous asseure que nous fymes grant chère, car y *avoit force demoyselles de toutes sortes et conditions et de belles* [1]; mais pour ce que la chose seroit longue à vous escripre, je remets à vous d'en penser ce qui en fust. Nous nous en allasmes à Rouen, là où nous fusmes bien festés, et de là à Mauny [2] où nous prismes ung grant cerf, et de là nous allasmes au Havre de Grace, là ou le dict seigneur coucha et vist sa grant nef [3]. Le lendemain partismes à nous en revenir en Brotonne [4] où nous prismes ung autre grant cerf, celuy mesme qui portoit la belle teste, de quoy je monstrois, tous les ans, les meues au roy; de là nous en revinsmes à Rouen, là où nous avons esté troys à quatre jours à fere la plus grant chère du monde, et tous les jours festins et banquetz aux dames et vous prometz que y avons esté aussy bien traitez que en lieu où nous fusmes oncques. Le dict seigneur

1. La petite bande des dames de la cour. V. Brantôme.

2. Brézé était baron de Mauny.

3. Voici ce qu'on lit dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 149 : « Au dict an (1524), incontinent après Pasques fut parfaicte la grande navire du roy en Normandie, au port de Grace près Harfleur, et fut faicte flottante sur l'eau en mars. V. Fonds Bethune, n° 8490, f° 67, et 8555, f° 74. V. *Relations diplomatiques avec la Toscane*.

4. Forêt de Brotonne (Eure).

est allé de là tout droict Saint-Germain et moy icy pour voir la dame de céans, et *est tant grant son ventre, que je croy qu'elle ne portera plus grant longuement.* Je laisse ce propos pour vous dyre que, au regard d'oyseaulx, j'en suis assez fort pour ceste heure, car j'ay troys vols pour millan, dont je ne scaurois choisir le meilleur. Je prends bien les hairons et m'a rebaillé le roy le Bastard que vous luy mistes comme avoit monsieur de Genly, pour ce qu'il gouverne fort bien à voller. Vostre faulcon noir est mort, et au regard du sor il n'a point voulu muer et ne l'ay point encore fait voller; mais je le mettray à chair, afin qu'à vostre retour, nous voyons ce qu'il scaura faire. Je n'ay point eu de sacres de monseigneur le grant maistre, quelque promesse qu'il m'en eust faicte; je ne scay s'il a tenu au chevalier qui les apporta, mais il a dit à quelques-ungs qu'il n'en avoit point assez et s'excusoit que le roy avoyt prins dix sacres au lieu de deux sacrets, encores ceulx que le dict seigneur m'a baillés sont assez laids. Je vous advise, Monseigneur de la Roche, que la Doguesse vous menace fort pour la lettre que m'avez escripte et dict qu'elle le vous rendra bien et quant vous y seriez et Bonval et Annebault, elle en viendroyt bien à bout. La dame de céans se recommande à vostre bonne grâce, qui a le ventre si grant que je croy qu'elle ne le portera plus guères, car elle

est à son neufvième moics et dict que les premières nouvelles que vous aurez d'elle seront qu'elle sera de plus belle taille qu'elle n'est à ceste heure qui sera la fin, en pryant Dieu, Monsieur de la Roche, vous donner ce que plus désirez.

« A Ennet, janvier 1518.

« De vos amys le plus à vostre commandement,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE GRANT MAISTRE (GOUFFIER-BOISY).

« Monsieur mon grant maistre,

« Le commencement de ma lettre sera vous advertir que ce jourd'huy nous avons fally de courre, parce que les veneurs n'ont riens trouvé et aussy qu'il fesoit si mauvais temps qu'il nous a fallu revenir. Au demourant, Monseigneur, j'escripts au roy si son plaisir estoit, veu que je suis tout charrié, que je ferois volontiers ung voyage par le pays pour entendre les plaintes du pauvre peuple et voir comme la gendarmerie y a vescu, affin de pourvoir selon la raison et m'en acquitter comme je doy, veu la charge qu'il luy a pleu me donner, dont je suis sûr que le dit pays seroit merveilleusement content et s'en rendroit toujours plus prest et obéyssant au bon plaisir du dict seigneur[1]. Je lui escripts qu'il lui

1. Brézé fut créé grand sénéchal de Normandie le 30 août 1490. V. P. Anselme, *Histoire des grands officiers*, t. II, p. 1445.

plaise me renvoyer monsieur de Lysieux pour me tenir compagnie et pour ce que vous entendez le soulaigement que ce me sera de l'avoir avec moy, veu qu'il entend les affaires de ce pays et aussy qu'il est homme de bon conseil. Je vous prye, Monseigneur, que en veuillez parler au roy et me faire avoir incontinent response, et au demourant adviser si voulez riens commander en mon endroict, où vous serez obey, pryant Dieu vous donner ce que désirez. Escript de Beaumont-le-Roy, le vme de may (1519).

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE GRANT MAISTRE (GOUFFIER-BOISY).

« Monsieur mon grant maistre,

« J'ay receu par Macault et Margerin les lettres que m'avez escriptes et ne pourriez penser le plaisir que a esté en ceste court des nouvelles que y avez fait scavoir pour l'espérance que nous avons que l'affaire dont vous êtes en poyne prendra si bonne et briefve fin [1], qui nous est le plus grand contentement que nous puissions avoir, pour deux raisons : l'une, que nous aurons ce que nous avons tant désiré ; l'aultre, que avant cela nous aurons ce bien de nous retirer en noz maisons pour faire la plus grant chère, de quoy nous nous pourrons adviser, ou j'ay bien ceste fantaisie que Chantilly ne Ennet ne seront point épargnez. Vous me ferez, Monsieur

1. Il fait allusion à la conférence qui avait lieu à Montpellier entre M. de Boisy et le sieur de Chievres, conférence rompue par la mort de Boisy.

mon grant maistre, ce bien, s'il vous plaist, de m'escripre souvent, comme avez contynué jusques icy, ainsy qu'à celluy de vos amys de qui vous povez estre sur d'estre jusques au bout entièrement obey, et après vous avoir remercyé de la poyne que vous y prenez, je suppliray le Créateur vous donner tout ce que désirez. Escript à Angoulesme le IX de may (1519).

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE GRANT MAISTRE (GOUFFIER-BOISY).

« Monsieur mon grant maistre,

« J'ay receu vostre lettre faisant mention de l'advertissement que avez eu des garnisons que l'on vouloit mettre dans la rivière d'Oyse à Compiègne, Beaumont et Senlys ; j'ay eu vos nouvelles à ce soir bien tard et à ce matin en ay parlé au roy en sa garde-robe, et pour vous en asseurer de la vérité, le dict seigneur n'a point voullu permettre qu'il y en eust et ne crois pas, quelque chose que l'on vous escripve, qu'il y ayt eu que luy qui ait deffendu cela, car aujourd'hui encores, y a-t-il eu quelqu'ung qui a dit sur le propos que j'en tenois au dict seigneur que s'il voulloit excepter toutes les garnisons, là où il a des forêts auprès, qu'il ne sauroit où mettre sa gendarmerie ; sur quoy j'ay faict response qu'il y en a qu'il a en si bonne recommandation et pareillement celles de ceulx qui en ont qui les gardent pour luy, qu'il est bien raisonnable qu'ils ayent

plus de privilége que les aultres. J'escripts à M. de Montmorency[1] la response que j'ay eue du roy qui est si bonne que je croy qu'il en sera content. Vous serez toujours obéy en mon endroict, sans regarder s'il en déplaist à personne, pryant Dieu, Monsieur mon grant maistre, vous donner le comble de vos désyrs. Escript à Angoulême, ce xv de may (1519).

« Votre plus obéyssant amy

« Brézé. »

1. Anne de Montmorency, fils de Guillaume de Montmorency et d'Anne Pot.

A MONSIEUR LE GRANT MAISTRE (RENÉ DE SAVOIE[1]).

« Monsieur mon grant maistre,

« J'ay receu par Macault la lettre que m'avez escripte qui m'a esté fort grant plaisir, vous mercyant tant qu'il m'est possible de la poyne que avez prinse de m'escripre si au long de vostre main. J'ay compté au roy de vostre vollerie et du grant nombre de bons oyseaulx que vous avez, aussy du

1. René, bâtard de Savoie, comte de Villars, de Tende et de Sommerive, né de Philippe II, duc de Savoie, qui le reconnut pour son fils naturel. Il se retira à la cour de France vers le mois de juin 1502, et s'attacha au service de Louis XII, qui le fit gouverneur et sénéchal de Provence. Il fut créé grand maître en 1519. Il mourut peu après la bataille de Pavie et des blessures qu'il y avait reçues. V. P. Anselme, *Histoire des grands officiers*, t. II, p. 1207.

bon commencement de vostre gerfault[1] et du beau vol qu'il a faict, comme Poton m'a escript et vous asseure que le propos ne ennuya point au dict seigneur. Monseigneur l'admiral y estoit présent qui a perdu tous les meilleurs oyseaulx qu'il eust et ne parle pas fort hault. Quant est de moy, je n'ay de sacres[2] riens qui vaille et n'ay que mes vielz oyseaulx pour hairon et pour milan que vous congnoissez qui sont fort bons. J'avois deux bons vols pour millan[3], mais mes gens m'ont perdu ung sacre qui m'est grant des plaisir; touttefois j'ay tant de gens après que j'espère qu'il sera recouvert. Je suis fort ayse du plaisir que vous avez eu en vostre voyage, comme messieurs de la chambre qui sont avecques vous m'ont escript, qui se louent fort de la bonne chère que vous leur fetes telle qu'ils ont bonne occasion d'en

1. Le plus estimé et le plus cher de tous les oiseaux, originaire des pays septentrionaux; on en cite trois variétés: le *gerfaut blanc*, ou du Groenland; le gerfaut d'Islande; le gerfaut de Norwége. On voit dans les comptes de François Ier que l'on achetait des gerfauts à raison de 18 écus d'or sol. pièce. V. de Noirmont, *Histoire de la chasse*, vol. III, p. 126.

2. Le sacre naît en Russie, en Tartarie, en Hongrie, en Turcomanie, il est de grande force et bon à toute volerie. *Id.* p. 128.

3. Le milan était fort rare; les meilleurs oiseaux réservés pour ce vol. V. de Noirmont, *Histoire de la chasse*, vol. III, p. 180.

estre content, ains qu'ilz disent que vostre compagnie ne leur doit pas ennuyer et m'est aussy grant plaisir de ce que l'affaire pour lequel vous estiez par de là se porte si bien, pour lequel l'on faict de ce costé toute la diligence possible et pourveoir aux choses que vous mandez. Le roy faict très-bonne chère, Dieu mercy, et toute la compagnie, hors Madame, vous avez bien entendu comme sa goutte la tourmente [1] et toujours luy donne quelque atteinte qui est cause de nostre retardement. Je vous advise, Monseigneur, que le dict seigneur roy a bien les meilleurs chiens qu'il eust jamais, car quelque temps qu'il face, ilz ne faillent pas ung cerf et l'aultre jour en courut en la forêt de Rosny qui print la campagne droit à Chaulmont qui est ung pays rude et pierreux autant qu'il en est point, et sans le secours que je lui envoyay de la forest où il m'avoit laissé pour rellayer, à grant poyne l'eust-il prins ; touttefoys il fust aussi bien prins que fust jamais cerf et pour abréger je ne vis jamais le seigneur si chault à la chasse qu'il est à ceste heure. Il fault après toutes choses que je vous avertisse que le marchant que je depeschay à vostre partement pour

1. « Madame s'est bien portée jusques à ceste nuit qu'elle a eu peur d'avoir la goutte. » Lettres de Marguerite d'Angoulême au grand maître, *édit. Genin,* t. Ier, p. 216.

vous porter des blés faict incontinent depescher en Normandie suivant l'expédition que je luy avoys baillée et fust déjà devers vous sans ung arrest que vostre nouveau viz-amiral lui a faict qui a contrainct le marchant de revenir par de là où il n'avoit point de raison, car il n'a nul pouvoir de cognoistre de chose que je depesche et ce ne pouvoit ignorer que la dicte depesche ne fust fete par le commandement du roy, par vostre délibération et aussy celle du conseil; je vous asseure que si monseigneur l'admiral n'y eust pourveu, je y eusse mis la main, de sorte que je luy eusse donné à congnoistre qu'il ne doibt entreprendre sur mon arrêté : quant tout est dict, il y a toujours quelqu'un qui se mesle de ce qui ne lui appartient point. Je voudrois estre auprès de vous pour vous dire beaucoup de choses que je ne veulx point vous escripre, combien que je croy que vous avez tant de gens par de ça, que vous estes entièrement averty de ce qui se faict et de ce qui se dict. Je vous asseure, Monseigneur, que vous me ferez merveilleusement grant tort si vous pensez avoir amy en ce monde qui plus que moy se voulust employer à vous faire service et n'auray jamais chose que je pense qui vous plaise qui ne soit mieulx vostre que mienne; pour ce que de tout ce qui surviendra de ce costé, je vous pourray souvent advertir, je feray fin, me recommandant à vos-

tre bonne grâce, en supplyant le Créateur vous donner, Monseigneur, bonne vye et longue. Escript à Bloys le xxix de may 1519.

« Votre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur mon mareschal,

« Combien que ce porteur soyt suffisant et qu'il entend tout du costé de cette court pour ceste heure, si ne veulx-je pas laisser de vous escripre, affin que ayez toujours congnoissance de la souvenance que j'ay de vous et de l'amytié que je vous porte et du service que je vous vouldrois faire et pour vous advertir de la chère que nous faisons pour ceste heure, *c'est que le roy souppe souvent en petite compagnie chez madame l'amyrale et à ma chambre là où il doit faire les begnetz après disner* et demain chez madame l'amyrale[1]. Je croy que d'icy à karesme presnant ferons ceste vie; le dict sieur tient toujours propos d'aller à Paris. Il m'a dict à ce soir qu'il m'enverroit Madame à Chambord et à Monf-

1. Louise de Crèvecœur, deuxième femme de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet et amiral de France. V. P. Anselme, *Histoire des grands officiers*, t. II, p. 956.

fault, et de là à Saint-Laurent des eaues, là où il doit courre ung cerf devant cela dedans l'isle de Bryon ; et de Clery doyt departir pour s'en aller à Paris, et Madame à Romorantin. Le dict seigneur fait son compte de faire bien le mestier de la vollerie en son voyage et mène les gens du grant faulconnier avecques luy, qui ont leur vol pour millan de l'année passée qui est fort bon, et j'en ay ung autre qui ne l'empire pas et bon vol pour hairon. J'ay perdu un des bons sacretz pour millan que jamais homme vist et pour achever mon malheur, le maistre d'un sacre pour héron que j'avois, aussi bon qu'il en fust oncques point, estoit en queste après mon sacret et comme son varlet vouloit donner la mue à ce sacre, se trouva ung des faulconniers de monseigneur le grant maistre qui dit au varlet qu'il luy donneroit mieulx à muer que luy, pour ce que le sacre estoit ung peu difficile à la prendre ; le varlet le creust et pour abréger luy bailla la mue si doulcement qu'il luy arracha la langue et la luy foura avecques le doigt jusques au bout de la gorge. Il me semble que au retour de vostre guerre vous debvez rebrouer ce faulconnier là. Sur toutes choses, je prye au premier liseur de ceste lettre après vous de faire mes recommandations à monsieur de Mézières [1], à qui j'eusse

1. René de Mézières, sieur de Mézières en Touraine.

escript, sinon que je pense qu'il ayt la guerre si à cueur qu'il ne vouldroit oyr parler ni de chiens ni d'oyseaulx; mais s'il veut me faire scavoir de son vouloir, d'icy en avant l'avertiray toujours de ce que adviendra, qui sera la fin, pryant Dieu, Monseigneur, vous donner tous vos désirs.

« De Bloys le 11 février 1521.

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ.

« P.-S. L'hotesse de Saint-Germain dont m'avez escript se recommande à vostre bonne grâce et vous mande qu'elle a bien affaire de vous, mais elle dict qu'il vous semble qu'elle n'est qu'une carogne pour ce qu'elle nous donnoit ung si bon vin. »

A MONSIEUR LE GRANT MAISTRE (RENÉ DE SAVOIE).

« Monsieur mon grant maistre,

« J'ay receu vos lettres par Rostain [1], qui m'a esté merveilleusement grant plaisir, car il me escripvoit que je ne scaurois de voz nouvelles et voullois dépescher ung homme pour vous envoyer. Au regard des miennes, je suis auculne fois bien à mon ayse, et parfois je suis deux ou trois jours desgouté, mais je croy que cela s'en ira à la fin. Monseigneur, je scaurois voulontiers qu'en ce propos que madame d'Estouteville vous tint toutes choses fussent à vostre intention. Au regard d'oyseaulx j'ay mis la longe à tous mes oyseaulx pour hairon; vostre gerfault a bien vollé; mais depuis

1. Tristan *de Rostaing*, qui dans sa jeunesse fut page du maréchal de Montmorency et devint grand maître des eaux et forêts. V. P. Anselme, *Histoire des grands officiers*, . II, p. 1615.

que les challeurs sont venues, il ne vouloit pas bien voller, et ne say à quoy il tient; mes vieux oyseaulx de milan vollent encores; j'ay ung couple de sacres sors qui volent assez bien. J'ay envoyé des lapereaux de Nogent à Madame, ainsy que le roy m'avoit escript, qui est tout ce que je vous scaurois escripre, pryant Dieu, Monseigneur, vous donner ce que désirez. A Ennet, ce XI de may 1521.

« Vostre très-obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE GRANT MAISTRE (RENÉ DE SAVOIE).

« Monseigneur,

« J'ay receu vostre lettre avec ce beau sacre que m'avez envoyé que j'estime plus que une douzaine en aultre temps, dont je ne vous sauroys assez mercyer, ne aussy du grant plaisir que vous m'avez faict de me faire scavoir de voz nouvelles, pour la peur que j'avoys d'estre en vostre mallegrâce de ce que, depuys que estoys par de là, je ne vous ay point escript, mais il vous plaira prendre en grâce mes excuses, la principalle desquelles a été *l'adversité et fortune advenue à aulcuns mes amys comme entendrez assez que c'est une chose qui m'a plus tenu au cœur que nulle aultre que m'advint jamais et depuis ma venue en cette court*[1] *elle m'a osté la souvenance de*

1. Il fait sans doute allusion au procès de son beau-père, Jehan de Saint-Vallier. V. *Lettres de Dianne de Poytiers*, publiées par M. Guiffrey, p. XXV et suiv. V. *Procès criminel de Jehan de Poytiers*, publié par Georges Guiffrey, Paris, MDCCCLVIII.

toutes aultres, car vous scavez que en telles tribulations l'on est tenu de leur ayder à son pouvoir, aussy que la chose me touchoyt, et vous asseure, Monseigneur mon mareschal, que sans la bonté et gracieuseté du maistre, j'estoys ung des gentilz hommes de ce monde le plus desplaisant, mais l'espérance que j'ay de la cognoissance qu'il a de ses bons serviteurs m'a deschargé de la plus grant partie de l'ennuy que j'en portoys, ce qui m'a aussy gardé vous escripre, moy estant en Normandie, ce a esté que j'estoys seur que de ce que le roy en scavoyt vous estiez toujours adverty, qui sera la fin de ce propos pour vous dire que le dict seigneur m'a faict de l'honneur beaucoup et de la bonne chère plus qu'il n'appartient à ung homme de mon estat, car il a voulu que j'aye toujours esté appelé au conseil et à la dépesche de ses affaires, là où je vous asseure que l'on a faict tout ce qu'il a esté possible pour fournir à ce qui vous est nécessaire, de sorte que devant mardy l'on vous envoyra trois mille francs, oultre ce qui vous a esté dernièrement envoyé, de quoy de ceste heure vous pouvez estre bien adverty et après toutes choses, je vous veulx bien advertir que le dict seigneur en attendant des nouvelles, va *aucune fois courre le cerf et a une bande de jeunes chiens les plus beaulx et les meilleurs que je pense que jamais roy ou prince eut de ça*.

Il a en sa chambre ung jeune chien, le meilleur que je vy oncques et moy une chienne de mesme qui ne luy en doyt riens; ils ne mangeront jamais que de demi douzaine de cerfs, mais je ozeroys bien entreprendre d'en prendre le cerf par toutes les forests de France quelque change qu'il y ayt, sans guide d'entrée et mesmes en la forest de Bièvre, ce que je suis seur que monsieur le Vidame n'accordera pas, mais je le luy monstreroys bien s'il me tenoit à sa veue. Au regard d'oyseaulx, je suis fort pour milan, pour hairons, par quoy, si le temps veult que nous puissions voir ensemble à loisir, pour en avoir le passe-temps et si monsieur l'admyral ne trouve les vostres prêtz, vous aurez icy des amys qui vous en secoureront, vous pryant, Monseigneur, que me veuillez souvent faire scavoir de voz nouvelles comme à celuy des amys que ayez en ce monde qui seroyt le plus ayse de vostre bonne fortune, pryant Dieu vous donner bonne vye et longue. De Bloys, le xe de janvier 1524.

« S'il vous plaist de sacres je me recommande à vostre bonne souvenance.

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

AU MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur mon mareschal,

« Je croy que de ceste heure pouvez bien avoir eu une lettre que vous ay escripte en espérance d'avoir response de vous, pour scavoir de voz nouvelles, pour ce que plus grant plaisir ne scauroys avoir. Au surplus, Monseigneur, j'escripts à monsieur le général de Normandie [1], touchant une requeste que ceulx de la ville de Honfleur ont présentée au roy, laquelle luy est envoyée par délibération du conseil pour ce qu'il entende les affaires du pays et que la chose dépend de sa charge, de laquelle pourrez par luy entendre le contenu bien au long, que trouverez à mon advis saisissable, vous pryant, Monseigneur, en dire pour l'amour de moy à monseigneur l'admiral et au roy quelque bon mot, affin que par les lettres qu'ils en escripront pour res-

1. Thomas Bohier, mort de la peste en 1524 devant Milan. Ce fut lui qui construisit Chenonceau.

ponse, la chose puisse estre dépeschée. Toutes les nouvelles que je vous saurois escripre, c'est que le roy tient toujours propos de s'en aller à Paris, et de là en Picardie et repasser par Rouen et Mauny, là où il m'a fait ung aussi bon tour qu'il est possible faire, il a envoyé au dict Mauny vingt-cinq pièces de vin, dix de blanc et Germolles (*sic*) et quinze de cléret de Beaulne. Je vous asseure, Monseigneur, que tel voyage ne se fera sans y soushaiter monseigneur l'admiral, le sieur de Mézières et beaucoup d'aultres gens de bien qui sont en vostre compagnie, vous pryant estre par cette lettre recommandé au dict sieur de Mézières lequel je remercie de la bonne lettre qu'il a escripte à la grant sénéchale, et sur ce feray fin pryant Dieu, Monseigneur, vous donner bonne vye et longue. De Bloys, le xxe de janvier 1524.

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

ment il retournoit sur luy et le suyvisme jusques à la rivière que il passoit l'eau en Bryon. Le dict seigneur délibéra de s'en venger le lendemain et pour le faire descendit luy mesme à pyé et depuis la revue le suivismes tant que nous l'allasmes rebailler aux chiens, aux tailles qui sont à l'aultre bout de cette forest, où depuis que nous l'eusmes baillé, ne courust pourtant plus de demi heure; mais ce fust au plus grant plaisir qu'il est possible de voir et vous asseure que le dict seigneur s'en alla aussi content qu'il fust jamais de chasse; il ne portoit que quartorze [1], mais c'estoit l'une des plus belles festes que vous vistes oncques prendre en France. Je vous advise, Monseigneur mon mareschal, que j'ay veu voler troys faulcons [2] qui sont à vous que a Sallardin que je vous asseure, Monseigneur mon mareschal, sont les troys meilleurs que je vysse jamais ensemble. Le roy fait toujours son compte d'aller bientost à Paris, et ce qui me le faict croire, c'est qu'il me commande de faire partir ses

1. Les cerfs à leur sixiesme an portent douze ou quatorze cornettes. *Du Fouilloux*, édit. de Niort, p. 15.

2. Le plus commun des oiseaux et celui qu'on a le plus facilement en France. De Boissoudan, *le Parfait Fauconnier*, édit. des bibliophiles, p. 14. V. le chapitre que M. de Noirmont a consacré au faucon, *Histoire de la chasse*, vol. III, p. 121 et suiv.

chevaux et les envoyer devant. Pour la fin, s'il est chose ou me veuillez employer par de ça soit pour vostre plaisir me entièrement commandez, car vous pouvez estre seur que vous serez obey d'aussy bon cœur que d'amy que vous ayez au monde; en achevant ceste lettre, j'ay receu la vostre par Moret de laquelle ne vous fais pour ceste heure point de response sinon de vous remercyer de plus en plus de la bonne amitié que je congnois toujours que me portez, pryant Dieu, Monsigneur, vous donner bonne vye et longue. De Bloys, le janvier 1524.

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

ment il retournoit sur luy et le suyvisme jusques à la rivière que il passoit l'eau en Bryon. Le dict seigneur délibéra de s'en venger le lendemain et pour le faire descendit luy mesme à pyé et depuis la revue le suivismes tant que nous l'allasmes rebailler aux chiens, aux tailles qui sont à l'aultre bout de cette forest, où depuis que nous l'eusmes baillé, ne courust pourtant plus de demi heure; mais ce fust au plus grant plaisir qu'il est possible de voir et vous asseure que le dict seigneur s'en alla aussi content qu'il fust jamais de chasse; il ne portoit que quartorze [1], mais c'estoit l'une des plus belles festes que vous vistes oncques prendre en France. Je vous advise, Monseigneur mon mareschal, que j'ay veu voler troys faulcons [2] qui sont à vous que a Sallardin que je vous asseure, Monseigneur mon mareschal, sont les troys meilleurs que je vysse jamais ensemble. Le roy fait toujours son compte d'aller bientost à Paris, et ce qui me le faict croire, c'est qu'il me commande de faire partir ses

1. Les cerfs à leur sixiesme an portent douze ou quatorze cornettes. *Du Fouilloux*, édit. de Niort, p. 15.

2. Le plus commun des oiseaux et celui qu'on a le plus facilement en France. De Boissoudan, *le Parfait Fauconnier*, édit. des bibliophiles, p. 14. V. le chapitre que M. de Noirmont a consacré au faucon, *Histoire de la chasse*, vol. III, p. 121 et suiv.

chevaux et les envoyer devant. Pour la fin, s'il est chose ou me veuillez employer par de ça soit pour vostre plaisir me entièrement commandez, car vous pouvez estre seur que vous serez obey d'aussy bon cœur que d'amy que vous ayez au monde; en achevant ceste lettre, j'ay receu la vostre par Moret de laquelle ne vous fais pour ceste heure point de response sinon de vous remercyer de plus en plus de la bonne amitié que je congnois toujours que me portez, pryant Dieu, Monsigneur, vous donner bonne vye et longue. De Bloys, le janvier 1524.

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE GRANT MAISTRE (RENÉ DE SAVOIE).

« Monseigneur mon grant maistre,

« J'ay receu vostre lettre et ay esté très-ayse de recepvoir de voz nouvelles. Au regard de ce que escripvez que l'on me garde ung fort tiercelet à Paris, et me pryez que je vous en preste ung pour le voyage que le roy fait, et en attendant que vos oyseaulx soient prestz, il est bien vray que monsieur de Genly m'en a promis ung qu'il dit estre des meilleurs qu'on sçauroit voir; mais affin que vous congnoissiez que je n'aime pas moins vostre plaisir que le myen, j'en ay ung que je ne pense point de meilleur en France ni mieulx conditionné et n'ay que celluy là que je suis délibéré de vous envoyer, car je croy que n'en trouverez point de tel, mais ferez que monsieur de Genly m'envoye le sien par ung

de vos gens ou des siens et je vous enverray le mien. Je vous asseure, Monseigneur, que ce qui me faict envye d'avoir celluy du dit sieur de Genly, c'est qu'il avantage toujours ses oyseaulx comme vous scavez et que je voudrois bien voir si le sien est tel qu'il le m'a devisé. Je vous depesche incontinent ce porteur pour avoir incontinent de voz nouvelles affin que je vous envoye le mien. Quant aux nouvelles d'Itallie, je suis fort desplaisant qu'ilz ne peuvent estre meilleures, touttefois il faut prendre les choses ainsy qu'il plaist à Dieu les nous envoyer, et le meilleur remède à telles fortunes, c'est de gouverner aux affaires qui sont requises et nécessaires quant tels cas surviennent, où je croy que vous et messieurs du conseil du roy n'avez failly de donner la provision qu'il est besoing de donner; mais, Monseigneur, si vous vouliez m'advertir des provisions qui sont données, ce me seroit plaisir et aussy quels gens des nostres il y a prisonniers et entre les autres si Loys d'Ost est mort ou prins. La dame de céans m'a pryé faire ses recommandations à vostre bonne grâce et de moy après vous avoir faict les miennes je feray fin en pryant Dieu, Monseigneur, vous donner tout ce que désirez. Escript à Ennet le samedi xix septembre 1524.

Monseigneur, je retiens à mon marché que vous me rendiez le tiercelet, mais que vous en aurez eu

vostre plaisir et que vos oyseaulx soient volans et que vous ne le donnerez point, car je le feray muer.

« Vostre très-obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur, mon grant maistre [1],

« J'ay receu vostre dernière lettre et ne vous pourroys assez remercyer de la bonne souvenance que je voy qu'avez de moy et de la poyne que prenez de continuer à me faire si souvent scavoir de voz nouvelles, qui m'est le plus grant plaisir que je pourroys avoir et principallement d'entendre que l'affaire que vous avez en main se porte bien veu le temps qui court ; mais si ne me puis-je tenir de vous dire que quoique y eust esté de ce costé fait aussi bonne

1. Montmorency fut nommé grand-maître au moment de la rentrée de François Ier, par lettres données à Acqs, le 23 mars 1526. V. P. Anselme, *Histoire des grands officiers*, t. II, p. 120. V. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 281.

diligence des choses qui vous estoient nécessaires comme vous avez faict du vostre, il y a trois semaines que vous les eussiez eues comme vous demandez ; je ne vous en dy autre chose sinon que je veulx bien que vous sachiez que je voy bien ce que l'on faict et retenir bien ce que l'on dict dont je ne vous escriprai riens pour ce que le propos seroit trop long, remettant le tout à vous compter à vostre venue qui me tarde beaucoup, comme de la personne de ce monde que j'ay le plus grant envye de voir et affin que vous ne pensiez que je ne la désire, si vous voyez que je vous puisse faire par de ça quelque service et vous voulez que je y aille, je vous asseure, Monseigneur, que je m'y en iray de meilleur cueur que je n'ay jamais couru cerf; a prou je voy par vostre lettre que l'on vous a dit que je me trouvoys mal, mais que ce n'estoit riens. Je vous veulx bien escripre que c'estoit une enfle qui m'estoit venue sur ung pied avec une challeur si grande que j'ay esté contraint de garder cinq ou six jours la chambre. Touttefois, maistre Jean de Nymes m'a donné si bon secours que je ne m'en sens plus ; pour la fin, Monseigneur, je feray mes recommandations tant que je puis à vostre bonne grâce et suppliray le Créateur vous donner tout ce que désirez. Escript à Angoulesme, ce XII de may 1526.

« Butement est passé par icy qui m'a monstré voz

oyseaulx qu'il porte à la meue qui font tous bonne chère. Vostre sacret blanc a esté un peu degoutté, mais il est sain, et le dit Butement a bien délibéré de vous les porter de bonne heure après la meue.

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur mon grant maistre,

« J'ay escript au roy la dissimulation en quoy avons congneu estre icy ; j'ay trouvé que ceulx de la court de parlement de Rouen m'ont mis de la difficulté qu'ilz font sur mon entrée en la dite ville [1] soulz ombre de la vacation de la dite court et qu'ilz disent qu'ilz ne se peuvent assembler sans lettres expresses du roy et pour ce, Monseigneur, qu'ilz ne baillent ceste couverture que pour toujours délayer tant qu'il leur sera possible, car je suis asseuré qu'il y a en court ung président avecques nombre de conseillers suffisant pour ce faire; il vous plaira faire entendre ce cas au dict seigneur, affin qu'il leur en escripve, pour aultant qu'il touche son autorité, son intention, en sorte qu'ilz congnoissent qu'il veult et entend que je

1. V. Canel, *États de Normandie.*

sois par eux receu et recueilly suivant l'autorité et pouvoir qu'il luy a pleu me donner, sans mettre les choses en longueur de faire aultre assemblée de la dite court suivant le nombre qu'ilz sont pour ceste heure. Davantage, Monseigneur, vous scavez comme entre nous gouverneurs des pays devons sur toutes choses garder les autorités et priviléges de noz gouvernements et porter l'un l'aultre, en façon que on ne nous y puisse riens retrancher et pour ce que les gouverneurs pour l'ung des plus grands honneurs de leur entrée ont accoustumé de délivrer les prisonniers et aussi en usa feu monseigneur d'Allençon à sa venue au dit Rouen, comme j'ay entendu pouvoir à part de ce faire et je vous prye, affin que je ne fasse la mienne en moindre autorité, mais ainsy qu'il appartient au dit seigneur me donner le dit gouvernement, que luy en veuillez parler, affin que son plaisir soit escripre à monseigneur le chancelier une bonne lettre signée de sa main, qu'il ayt à me dépescher incontinent ung exprès pour ce cas et me le envoyer en dilligence, affin que ma dite entrée n'en puisse retarder, et aussy il vous plaira me faire dépescher ung autre patente adressant à la dicte court derogant aux ordonnances qu'elle a jurés pour me interiner mon dict pouvoir entièrement ainsy qu'il a pleu au dit seigneur me le donner; vous me osterez hors de grosse poyne et estant seur, Monsei-

gneur, que n'aurez mon affaire en moindre recommandation que la vostre propre, ne vous en feray plus long propos. Je vous escripvis hier une lettre avecques une aultre que j'ay escripte au roy qui ne parle que de chiens et d'oyseaulx; si vous ne l'avez avant celle-cy, vous l'aurez tost après, qui me gardera de vous faire cette cy plus longue, et partant prye Dieu, Monseigneur mon grant maistre, vous donner tout ce que désirez. Escript de Evreux le XVII de septembre 1526.

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur mon grant maistre,

« Suivant le commandement qu'il a pleu au roy me faire, je m'en suis venu en ceste ville avec les autres commissaires tenir les Estats de ce pays là où selon le contenu en ma commission j'ay fait la demande pour le dict seigneur, laquelle par les délégués des dits Estats a été très-libéralement entièrement accordée, mais quant nous sommes venus sur la ratiffication du traité de la paix après leur avoir débatu et fait toutes les remontrances qu'il a esté possible et la mauvaise conséquence qui pourroit redonder au dit seigneur et à son royaulme, là où le dict traité ne seroit tenu et entretenu (quelque chose que nous leur avons sceu alléguer), ne avons jamais sceu mener ni convertir à ce point qu'ils se soient voullu consentir pour deux points qui y sont, lesquels ilz nous mettent en avant : l'un, qu'il a

obligation de prise de corps, et l'autre submission de censures ecclésiastiques. Ils disent bien que de leurs biens et de leurs corps ils sont au roy, mais d'obliger leurs amis, ils le trouvent merveilleusement estrange et encore sont-ils fermes en ung aultre propos, c'est qu'ilz veullent voir l'accord et rattiffication qu'en ont faite ceulx de Paris. Je vous asseure, Monseigneur, qu'il n'a tenu à y faire nostre plain pouvoir qu'ilz n'aient esté menez à la raison, toutte fois il n'y a eu ordre, et quant je les ay veus en ceste voullonté, je les ay tous mis en arrest jusqu'à ce que j'aye eu response du roy de ce qu'il luy plaira que je y face, laquelle je vous prie me faire despescher et m'envoyer en dilligence, affin que je vous aille achever les autres affaires du dict seigneur qu'il luy a pleu m'ordonner. Si avant mon départ de la court le faict de ladite rattiffication m'eust été communiqué, nous eussions si bien débatu les difficultez qu'ils me font à ceste heure, et toutes les aultres choses, qu'il y eust esté pourveu en sorte ou façon que je croy que les choses se fussent entièrement passées, mais je n'en ay jamais riens sceu jusques à ce que l'on m'ait icy baillé la despesche. S'il est possible de recouvrer la rattiffication de ceulx de Paris et qu'on me la puisse envoyer pour la leur monstrer, je croy qu'ilz ne feront plus les difficultez. Je ne vous scauroys escripre aultre chose, sinon que je fais chercher par

tout le pays s'il y a point esté prins quelque beau faulcon pour le vous envoyer et feray fin suppliant le Créateur vous donner tout ce que désirez. Escript à Rouen, le XIX octobre (1526).

« Si le roy déclaroit que cet article de censures ne s'entend seulement que pour le traité de mariage et pour la seureté du douaire de la royne, je croy qu'ilz n'y feroient plus de difficultez.

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur,

« Depuis le partement du roy et de vous, nous avons toujours fait bonne chère, Dieu mercy, réserve le regret que nous avons eu d'éloigner une si bonne compagnie. Je m'en pars aujourd'hui pour aller coucher à Nogent et n'y a riens qui m'y mène que pour faire voller deux ou trois hairons à vostre gerfault et au bout de cela luy nouer la bouche pour ceste année. Monsieur de Fresne arriva à ce soir céans que j'ay entretenu une grosse heure ung matin et de la sorte que je l'ay fait pleurer ; ma femme lui a dict aussy ce que le roy lui avoit donné charge de lui dire pour s'en aller devers luy. Après toutes choses débatues, il ne sera desdit de ce qu'il m'a dict. Nous viendrons au bout de nostre entreprinse. Il m'a dict qu'il me supplie que je vous dise qu'elle soyt mariée en argent si raisonnable que

chascun dira qu'il s'est mis à la raison et encore que s'il n'a voulu tout prendre en argent qu'il lui baillera une terre qu'il a acquise en Normandie qui vaut bien huit cents livres de rente; mais sur toutes choses il n'a voulu entendre qu'elle vienne à partager pour laisser la maison entière, comme elle a esté de tout temps. Je ne trouve pas les choses fort loin de la raison en luy baillant mariage suffisant et de quoy on se doive contenter.

« Monseigneur, je vous prye, s'il est possible, de me recouvrer ung duc. Je n'en ay point pour mettre en train quelques sacres. — La chasse du roy nous a faict manger d'ung cerf qui vint hier mourir aux estangs de Préval qui estoit ung jeune cerf qui n'avoit que les meulles. — Quant il vous plaira nous faire scavoir de voz nouvelles, vous estes aussi prest de Nogent comme d'icy, je n'y seray que quatre ou cinq jours. — Le roy m'a laissé dix-huit chiens qui se trouveront bien de la mort de ce cerf, car je leur en fis bonne curée, pryant Dieu, Monseigneur, vous donner bonne vye et longue. Escript à Ennet, le III de may (1527).

« Vostre très-obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur mon grant maistre,

« J'ay voulu lire au roy la lettre que vous a esté escripte de Compiègne, qui ne l'a pas souffert, mais l'a prinse et voulu lire lui-mesme, là où je vous asseure qu'il n'a trouvé chose qui luy ait desplu, ne de quoy il ait faict maulvais visage. Je luy ay aussy compté ce que vous m'avez escript, touchant les routes du dit Compiègne et des cerfs de Chantilly et des environs qui luy seront mieulx gardez que vos chevaux en vostre estable; à quoy il m'a faict response que des dites routes, il vous les avoit commandées trois ou quatre fois, premier que les voulussiez jamais faire faire, et ne sommes pas d'opinion luy et moy qu'elles soient cause de desranger les cerfs. Je luy ay aussi dict que m'aviez escript que si vous le pensiez vous les feriez plustost replanter, de quoy je vous asseure qu'il s'est prins à rire, et y estoit monsieur l'admyral présent, quant je luy ay faict ce

compte; si affaire que vous avez en main prenoit bientost fin, j'aurois espérance que nous vous voyrons de bref, mais à ce que je voy les ambassadeurs de l'Empereur qui sont icy cherchent cinq pieds à ung mouton, là où il n'y en a que quatre, de quoy je vous advise, je n'ay failly de leur dire aujourd'huy en plein conseil. Je croy, Monseigneur, que vous avez receu cinq paquets de lettres que je vous ay dernièrement escriptes qui me gardera de vous faire la présente plus longue. Après mes recommandations à vostre bonne grâce, je supplye le Créateur vous donner ce que désirez. Escript à Angoulesme; le XXVIII may 1527.

« Vostre très-obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur mon grant maistre,

« Je vous escripts ceste lettre pour mes propres affaires, lesquelles je vous prye avoir toujours en aussy bonne recommandation comme vous avez accoustumé et pour vous advertir de quoy il est question, c'est quant le roy partit pour s'en aller en Itallie qui me laissa en Normandie pour garder la frontière, il m'ordonna cinq cents francs tous les moys pour mon plat et combien que tous les aultres lieutenants généraulx du roy ordonnez pour la garde des aultres frontières en eussent eu moitié plus, je estoys aussy content que eulx et quant la fortune advint de la prison du roy, Madame m'escripvit expressément qu'elle voulloit que ceste somme pour mon dict plat à moy ordonnée par le roy me fust continuée, autant que serois là pour le service du dit seigneur, dont j'ay toujours esté payé par les mains de Spifame et Jehan Carré par ma quittance;

touttefois, Messieurs des comptes n'ont voullu jamais allouer au dict Carré ce qu'il m'en a payé et plus fort l'ont condampné à payer ceste somme au roy et à la reprendre sur moy qui me viendroit bien mal à propos en l'estat en quoy je suis de mes affaires et que je suis seur que vous entendez bien que j'y ay fourny beaucoup du mien davantaige pour entretenir les gens en bonne volonté de faire service au roy et à Madame et à Messieurs ses enfants durant la détention du dict seigneur. Messieurs des comptes luy font aussy quelque difficulté à luy allouer quelques mises qu'il a laictes par mon ordonnance pour le service du roy, que vous scavez qui n'est pas raisonnable que sois contraint de perdre ce que j'ay vaillant et comme le dict Carré vous donnera plus amplement à entendre. J'entends bien que vous donne beaucoup de poyne, mais le vouloir que j'ay de vous faire service m'y contrainct. Ma femme se porte très-bien, Dieu mercy, et croy qu'elle soyt hors de danger. Je vous asseure qu'elle a esté en tel estat qu'on n'eut pas sceu dire si elle debvoit vivre ou mourir, et sur ce point, Monseigneur, vous diray adieu, luy pryant vous donner accomplissement de tous vos désirs.

« Ce dernier jour de septembre (1527).

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monsieur mon grant maistre,

« Il n'est pas créable la grant joye qu'avez mise parmy cette compaignie et povez dire que n'y viendra jamais homme qui soyt myeulx acueilly que vous, et à dire la véryté, vous l'avez aussy bien méryté qui l'est possible. Je vouldroys que vous eussiez ouy les prépoux que le roy en a tenus en son lict à se matin. Je ne vous puis fere plus longue lettre pour ceste heure et en remectz le surplus jusques après que je vous reveray, de quoy j'ay aussi grant envye que homme scauroit avoyr, vous dysant adieu, Monsieur mon grant maistre, auquel je prye vous donner tous vos désyrs. De Bourdeaulx ce III de juillet 1529.

« Vostre plus obéyssant et meilleur amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur mon grant maistre,

« Je vous veulx bien avertir comment je m'en allois à Paris, pensant trouver le roy, Madame et toute la compagnie ou bien près de là ; touttefois il est passé par icy ung gentilhomme qui est de monseigneur de Vendosme [1] qui dict qu'il n'y a que deux jours qu'il est party de Chambort et n'est nouvelles du partement du roy pour ce que la goutte a prins Madame. Pour ceste raison je vous envoye ce porteur en dilligence pour scavoir qu'il plaira au roy que je face, et aussy si le dict seigneur vouldra point que ses chiens courent en l'attendant ; si la maladie de Madame est fort longue, que Dieu ne

1. Charles de Bourbon, né en 1489, mort en 1537.

veuille, il m'ennuiroit fort si je n'étois auprès d'eulx pour leur faire service. Monseigneur le grant maistre, il me semble que celuy qui avoit dit à Madame que je n'avoys pas bon crédit en Normandie ne doibt pas estre creu, veu comme les affaires du roy se sont portées à ce coup que j'y ay esté, et le acueil qu'on m'y a faict. Je vous en diray plus avant, mais que je vous voye. Au regard d'oyseaulx, à mon arrivée céans, j'ai trouvé que Philippes estoit party au matin, de quoy je vous asseure que je fus bien marry, car il vous eust porté vostre hagart qui est le plus bel oyseau que je pense jamais avoir veu. Je n'avois point commandé au faulconnier qui le baillast à personne, pour ce que je ne scavois pas si vous y deussiez envoyer. Je croy qu'il ne se trouvera pas en ce royaulme ung si bel ni si bon oyseau. — Les lanyers [1] de monsieur de Lorraine n'ont encores vollé que deux coups qui commencent très-bien, mais il s'en fault beaucoup que ne aillent encores où va le vostre. Touttefois le faulconnier dict que iront plus hault beaucoup et aussi fera bien le vostre. Pour abréger, je croy que ce seront les troys meil-

1. La plus grande quantité de ces oiseaux fait son aire en Sicile et dans le Milanois. On en trouve aussi en Suisse. Il n'y a point de meilleur oiseau pour la perdrix.

(De Boissoudan, *Le Fauconnier parfait*, édition des bibliophiles, page 12.)

leurs lanyers qu'on vit jamais. J'auray ung vol pour milan prest dedans huit jours. J'ay sceu que vostre gerfault et vostre tiercelet sont morts, de quoy il me déplaist. Je vous prye que faciez depescher ce porteur incontinent, affin d'accomplir ce qu'il plaira au roy que je face, ce sera la fin, pryant Dieu vous donner ce que plus désirez. A Ennet ce IIIe jour d'octobre 1529.

« Vostre amy le plus à vostre commandement,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur le grant maistre,

« Il y a deux choses qui me commencent déjà fort à ennuyer; l'une que je ne vous puis voir, l'aultre que je n'ay de voz nouvelles. J'ay pensé une chose par quoy s'il vous plaist, j'en auray plus souvent; c'est d'adresser les lettres qu'il vous plaira m'escripre à M. de Castres, qui est à Paris, par la poste, et il les envoyra par un laquais. — Vous ne scauriez croire le grant nombre de lièvres et de perdrix que j'ay trouvez en ma garenne et me suis délibéré de n'y courre plus pour la vous garder quant le roy sera icy. — Si vous faites venir des vins de Chaloche, je vous supplye que j'en aye pour le prix du roy ; ceulx que m'avez fait bailler qui estoient à Paris sont fort bons, mais ils sont encore troubles. Si vous estiez icy toutes les fois que je vous souhaiste, je vous verroys bien souvent. — Vous direz s'il vous plaist au roy que

Lecoq m'a fait response qu'il ne peult amener ses chiens qu'il n'ait huict jours de temps pour les apprendre à aller au couple, mais les huict jours sont présentement passés. — Je scaurois volontiers si le roy a trouvé les chiens que je luy ay envoyez beaux, qui ont esté nourris céans. — Si vous vouliez rien commander en ceste maison, vous scavez que tout est en vostre obéyssance, pryant Dieu, Monseigneur, vous donner bonne vye et longue. — A Ennet ce XVIe jour d'octobre (1529).

« Vostre obéyssant et excellent amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur mon grant maistre,

« Pour vous advertir toujours de ce que je fais au faict de ma commission, c'est pour abréger comme j'ay fait avecques la noblesse de ce baillage de Caux tout aussy comme avecques celle du baillage de Rouen; et vous asseurerai-je qu'il n'a tenu à faire avecques eulx tout et comme j'ay peu qu'ilz n'ayent faict plus gros présent au roy ; mais ilz ont ceste fantaisie que celluy qu'ilz font vault bien autant que celluy que ont faict ceulx de l'Isle de France. Je m'en voys en basse Normandie voir ce que je y pourray faire dont vous serez adverty. Au surplus, Monseigneur, je vous envoye ung faulcon qui m'a esté envoyé tout à ceste heure, prins depuis quatre jours, de quoy je croy que ne l'estimerez point prest; je vouldrois qu'il fust aussi beau comme il me semble que je le scaurois bien deviser pour le vous envoyer ;

si à mon voyage j'en recouvre quelque ung plus beau, vous n'en serez point refusé. Il vous playra me faire scavoir de voz nouvelles et à tant je supplyeray le Créateur vous donner tout ce que désirez. De Caudebec le XXII octobre 1529.

« Vostre très-obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur le grant maistre,

« Aujourd'huy avons remonstré aux délégués des trois Estats de ce pays de Normandie l'importance des affaires du roy de l'année prochaine et leur avons requis, de par le dit seigneur, que sous la conduicte d'iceulx ils veuillent octroyer pour leur portion de la taille de la dite année la somme de VIII VIII^{m}, IVe XLIL, LX, s. t. laquelle ilz ont trouvé grosse et à eulx importable, veu la povreté du peuple du dict pays, qui a esté fort vexé par les gens de pied qui naguères ont esté levez pour une armée de mer ; toutte-foys, Monseigneur, considérant les dictes affaires d'icelluy seigneur, ilz ont accordé la dicte somme estre levée sur eulx et ainsy que leur avons demandé pour luy, Monseigneur, les délégués des ditz Estats ont baillé ung cayer de quelques provisions qu'ilz nous ont requis leur estre données, auxquelles

avons ordonné sur ce que avons veu estre en nostre pouvoir et du reste leur avons promis en faire requeste de par eulx au roy, affin que son bon plaisir soit pour y voir et de lui remonstrer les points et nécessitez qui sont au dict, dont ilz se sont contentés, espérant qu'il lui playra y avoir regard et que sur tout leur fera donner provision. Monseigneur, après nous estre recommandez humblement à vostre bonne grâce, nous pryons à Dieu vous donner très-longue et bonne vye. Escript à Louviers le XVIIII d'octobre 1529.

« BRÉZÉ — de Ligneris — de Mareillac Genly, Carré, Robertet. »

A MONSIEUR LE MARESCHAL DE MONTMORENCY.

« Monseigneur mon grant maistre,

« Par M. de Villebon j'ay receu les lettres du roy et les vostres et bien entendu que le dit seigneur ne trouve pas raissonnable l'offre que la noblesse du baillage de Rouen luy a faict; ilz ne se sauroient excuser qu'ils avoient failli, d'autant qu'ilz ne m'ont accordé que, en cas qu'il se trouve que l'offre du relief ne revienne à la valeur du dixiesme, qu'ilz fourniront le surplus. J'ay assermenté les lieutenants des baillifs qui le doivent mieulx scavoir que aultres qui m'ont juré qu'ilz ne le scauroient dire. Je ne pense point partir de ce pays que je ne pense bien asseurer le roy comme il en va; sitost que Villebon est arrivé, j'ay commis à faire assembler les ditz nobles du baillage de Rouen pour se trouver devers moy, affin de leur délibérer le voulloir du dict seigneur sur l'offre qu'ilz luy avoyent faicte et les

faire venir à Louviers, parce que, il me semble que j'en chemineray mieulx là qu'à Rouen pour beaucoup de raisons[1]. Je vous prye faire envers le roy qu'il m'envoye M. de Lisieux, car il m'est advis qu'il y servira beaucoup ainsy que je le rescrys au roy. Je vous envoye ung faulcon qui est le plus beau que j'aye recouvert, et s'il m'en vient ung aultre plus à mon gré, aussi bien l'auriez-vous, qui sera la fin, pryant Dieu vous donner ce que désirez. Escript à Fougesnon le XXVII d'octobre (1529).

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ. »

1. Les États de Normandie se tinrent en octobre 1829. V. Canel, *Recherches sur les États de Normandie.*

A MONSIEUR LE MARESCHAL MONTMORENCY.

« Monseigneur mon grant maistre,

« Je voy bien que pour m'avoir perdu de vue vous avez perdu la souvenance de moy ; je vous remercie aultant que m'est possible pour vous advertir de ma santé ; vous devez scavoir que le jour que j'ay laissé le roy à la chasse pour envye de voir voller ung tiercelet que monsieur de Lysieux m'avoit baillé, je fus six ou sept heures aux champs, qui me donna ung bon accès de fièvre. Mais depuis cela j'ay passé tous les jours que je la debvois avoir sans l'avoir et ay espérance qu'elle ne me reprendra plus. Je fus hier troys ou quatre heures aux champs. Au regard d'oyseaulx je vous advertis que je n'en vis jamais à mon gré de si beaux et de si bien mués et tous entièrement. Je croy qu'avez bien sceu comme l'ung de mes faulcons est mort, mais pour cela ne vous fail-

lerez de la promesse que vous ay fete et vous donneray mon faulcon sor, qui estoit l'an passé le plus léger et le plus advantageux de tous les myens et le plus fort dedans le vent. J'ay bien espérance que nous vollerons quelque hairon ensemble et là voirez si vous dis vray. Mes faulconniers vous diront que si on luy donnoit guères d'avantage devant le gerfault qu'il ne luy feroit pas cest honneur de l'attendre. Ce beau sacre noir que le roy m'avoit baillé, nommé Giron, est mort et me doubtois bien qu'il ne passeroit pas la mue, car quant on luy faisoit une bonne trayne, il estoit troys ou quatre jours degousté. Après on luy a trouvé une grosse apostume dedans le corps. Il me semble, si mes oyseaulx se veullent bien accorder en l'air, comme j'ay espérance qu'ilz le feront, que je feray troys vols pour milan bons; du moins je suis seur d'ung couple. Je vous jure, ma foy, que j'ay déjà grant envie d'estre de retour où est le roy et sa compagnie, et que si tost que je pourray endurer d'aller à cheval, je m'en iray; mais je sais sur quoy ce sera, car je n'ay beste meilleure sur quoy je puisse monter que sur la mulle que le roy m'a donnée; mais j'ay espérance qu'il aura pitié de moy et qu'il me donnera quelque haquenée, que seray aise, si j'en pouvois recouvrer; je vous asseure que je n'y espargnerois riens pour en avoir. Sur ce je feray fin, pryant Dieu, vous

donner ce que plus désirez. A Ennet, ce 11e jour de septembre (1530).

« Vostre plus obéyssant amy,

« BRÉZÉ.

« La dame de céans se recommande à vostre bonne grâce. »

TABLE

Achicourt (le sr d'), 48.
Alençon (monseigneur d'), 139.
Amboise (le château d'), 23, 70.
Andrinople, 31.
Anet, 36, 38, 39, 109, 122, 133, 145, 153, 155, 164.
Angoulême (Charles d'), 110, 111.
Angoulême (la ville d'), 110, 111, 136.
Angoulême (Marguerite d'), 115.
Anjou (le duc d'), 84.
Annebaut (l'amiral d'), 12, 105.
Artois (les chiens d'), 96.
Aumale (le duc d'), 11, 41.

Baïf (le poëte), 85.
Bar-le-Duc, 68.
Barlemont (le sr de), 48.
Baschet (Armand), 92.
Beaujeu (Anne de), 13.
Beaumont-le-Roy, 108.
Beaune (le vin de), 127.
Bellay (du), 37.
Bièvre (la forêt de), 27.
Blois (la ville de), 13, 16, 17, 23, 125, 127.
Bohier (Thomas), 126.
Bonnehaut, 10.
Bonval, 105.
Bordeaux (la ville de), 150.
Bouillon (le duc de), 82.
Bourbon (Antoinette de), 74.
Bourbon (Charles de), 151.
Bourbon (Renée de), 23.
Brandebourg (le marquis Albert de), 31.
Brantôme, 45, 46, 48, 62, 80.
Bretagne (la), 131.
Bretagne (haquenées de), 61.
Bretagne (lévriers de), 51, 96.
Brézé (Jacques de), 13, 14.
Brézé (Jean de), 13.
Brézé (Louis de), 12, 13, 14, 15, 16, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 100, 102, 106, 108, 110, 111, 117, 120, 122, 127, 131, 134, 137, 140, 143, 145, 147, 149, 150, 153, 155, 157, 159, 161, 164.
Brézé (Pierre de), 13.
Bronzino (Allori, dit le), 46.
Brotonne (la forêt de), 104.
Bryon, 25, 26.
Bryon (l'isle de), 119.
Budé, 6, 22.
Busbec (le baron de), 31.
Butement, 137.

Carré, 148, 149, 154.
Castelnau, 55, 89.
Castres (M. de), 154.
Caudebec (la ville de), 157.
Caux (le bailliage de), 156.

Cavalli (l'ambassadeur vénitien Marino), 18, 80, 83.
Cellini (Benvenuto), 36.
Chaloche (vin de), 154.
Chambord (le château de), 28, 116, 118, 151.
Chantilly, 12, 42, 109.
Chantilly (les cerfs de), 146.
Chanconnay (l'ambassadeur d'Espagne), 68, 69, 71, 76, 79, 80.
Charles-Quint, 55, 66.
Charles VII, 13.
Charles IX, 6, 54, 63, 64, 73, 74, 80, 83, 84, 85, 86.
Chartres (le vidame de), 12, 27, 93.
Chartreuse (la grande), 11.
Châteaubriand (la ville de), 81.
Chenonceau, 38, 69, 70, 126.
Chinon, 22.
Clamorgan, 85.
Clément VIII (le pape), 44.
Clausse, 41.
Clery, 119.
Comines, 13.
Compiègne (la ville de), 46.
Condé (le prince de), 70.
Contarini (l'ambassadeur vénitien), 35, 36.
Cosme Ier (duc de Florence) 16, 17, 46, 68.
Cracovie (la ville de), 91.
Crevecœur (Louise de), 118.
Croy (le prince Alexandre de), 96.

Dampierre, 32.
Danae, 38.
Doryval, 101.

Ecosse (l'), 76.
Ecosse (lévriers d'), 93.
Egmont (le comte d'), 55.
Elbœuf (le marquis d'), 11.
Elisabeth (reine d'Angleterre), 55.
Entragues (marquis d'), 10, 11.
Espagne (l'), 11, 30.
Espagne (chevaux d'), 69.
Espagne (le prince d'), 30.
Este (Anne d'), 8.
Estouteville (madame d'), 120.
Etampes (la duchesse d'), 48.
Evreux (la ville d'), 140.

Falaise (la ville de), 5.
Ferdinand (roi d'Aragon), 31.
Ferdinand (roi des Romains), 31, 65.
Ferey (l'ambassadeur), 48.
Fleuranges, 22.
Fleury (le château de), 41.
Florence (la duchesse de), 51.
Fontainebleau, 36, 41, 53, 54, 84.
Formigni (la bataille de), 13.
Fouilloux (du), 22, 85, 130.
Fourquevaux (de), 61.
France (Charlotte de), 13, 14.
François Ier, 6, 16, 18, 22 23, 25, 32, 45, 46, 93, 114, 125, 135.
François II, 53, 54, 64, 67, 68, 69, 70, 73, 79, 80.
Fresnes (M. de), 144.

Galles (le prince de), 96.
Garcilasso de la Vega (l'ambassadeur), 70.
Garnier (Pierre), 52.
Gaucher (aumônier de Charles IX), 80.
Genly (M. de), 10, 132, 154.
Gerfaut (le) du Groenland, d'Islande, de Norvége, 114.
Germolles (le vin de), 127.
Gonzague (Ferdinand de), 92, 93.
Gouffier-Boisy, 60, 101, 107, 109, 111.
Goujon (Jean), 37.
Grammont (le sr de), 10.
Granvelle (le cardinal de), 11, 67.
Grenoble (la ville de), 8.
Guise (le duc de), 8, 10, 54, 91.
Guise (MM. de), 68, 69.

Gustiniano (Marino), 17, 18.

Hampton Court (le parc d'), 55.
Harcourt, 12.
Henri II, 31, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 51, 52, 61, 75.
Henri III, 55, 87, 88, 89, 90, 91, 92.
Henri IV, 75, 92, 96.
Honfleur (la ville d'), 126.
Hongrie (la reine Marie de), 31.

Italie (l'), 133.

Joinville (la ville de), 9, 10.
Jupiter, 38.

La Chaussée, 9.
La Muette, 32.
La Rochelle (la ville de), 84.
La Roche-Pot (M. de), 103, 105, 106.
Lecocq, 27.
Leicester (le comte de), 55, 56, 57.
L'Estoile (le journal de), 90.
Leveneur (Jean), évêque de Lisieux, 12, 29, 101, 108, 161, 162.
Ligneris (de), 154.
Limoges (l'évêque de), 11, 30.
L'isle de France, 156.
Loches, 32.
Lorme (Philibert de), 36.
Lorraine (le cardinal de), 30, 74.
Lorraine (Claude de), 8.
Lorraine (Claude de), fille de Catherine de Médicis, 64, 68.
Lorraine (M. de), 152.
Louis XI, 13, 14.
Louis XII, 8, 17, 22, 30.
Louviers (la ville de), 159, 161.
Lyon, 62.
Lyon (les petits chiens de), 89.

Macault, 109, 113.
Mantoue (Archives de), 92.
Mantoue (chevaux de), 92.
Mantoue (la duchesse de), 93.
Mantoue (le duc de), 92.
Marcillac (de), 154.
Marcoussis, 11.
Margerin, 109.
Marguerite d'Autriche, 66.
Marie Tudor, reine d'Angleterre, 31.
Mauny (la baronnie de), 104, 127.
Maximilien Ier (l'empereur), 66.
Médicis (Bernard de), 16, 46.
Médicis (Catherine de), 44, 45, 46, 48, 50, 52, 53, 59, 61, 62, 64, 72, 80, 81, 84.
Médicis (Eléonore de), 93.
Melun (la ville de), 41.
Mesnil, lieutenant de la vénerie, 83.
Meun (le haras de), 60.
Mézières (le sr de), 82, 119, 122.
Michel (l'ambassadeur Jean), 89.
Montargis (la ville de), 42.
Monteil (Alexis), 18, 19.
Montfort (le haras de), 60.
Montfrault, 119, 129.
Montlhéry (bataille de), 13.
Montmorency (le maréchal Anne de), 12, 27, 28, 29, 39, 52, 54, 61, 62, 68, 128, 135, 138, 141, 144, 146, 148, 150, 151, 154, 156, 158, 160, 162.
Montpellier (la ville de), 38, 109.
Moranges, 61.
Moret (l'écuyer), 60, 131.
Morosino (l'ambassadeur), 88.
Naples, 11.
Navagero (l'ambassadeur), 16, 16.
Navarre (le roi de), 90.
Nogent-le-Roy, 102, 122, 144.
Noirmont (M. de), 40, 96, 114.

Normandie (la), 116, 124, 126, 145, 152.
Normandie (la basse), 156.
Normandie (les états de), 161.
Nymes (Jean de), 136.

O (Louis d'), 133.
Orléans (la ville d'), 73.
Orléans (le duc d'), 51.
Orléans (les états d'), 70.
Ouches (le sr des), 89.

Paris, 28, 53, 70, 118, 130, 131, 142, 151, 154.
Parme (Marguerite de), 11.
Peres (Gonzalo), 11.
Peronne, 53.
Philippe II, 30, 60, 61, 65, 72.
Picardie (la), 127.
Pichon (le baron), 13.
Poitiers (Diane de), 16, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 103.
Pologne (la), 90.
Poton (M. de), 99, 100, 114.
Preval (les étangs de), 27.

Reims, 68.
Renaudie (la), 70.
Retz (le comte de), 82.
Robertet, 154.
Rome, 46.
Romorantin, 119.
Ronsard, 85.
Rosny (la forêt de), 115.
Rostaing (Tristan de), 121.
Rouen (la ville de), 13, 15, 104, 127, 139, 143, 161.
Rouen (le bailliage de), 156, 160.
Rouen (le parlement de), 138.
Rouville (le sr de), 92.
Rubens, 92.

Sacre (le) de Hongrie, de Russie, de Tartarie, 114.
Saint-Germain, 9, 32, 61, 104.
Saint-Laurent-des-Eaux, 110.
Saint-Maur, 81.
Saint-Quentin, 53.
Saint-Vallier (Jehan de), 123, 128.
Sala (Nicole), 23.
Savoie (Louise de), 23, 24.
Savoie (René de), 113, 122, 123.
Soliman II, 31.
Sorbon, 81.
Sorel (Agnès), 13.
Sourdis (le sr de), 92.
Spifame (Jean), 148.
Stuart (Marie), 73, 74, 76.
Suriano (l'ambassadeur Antoine), 46.
Sympille (Jacques), 96.

Tennezinski (le comte), 90.
Thou (de), 89.
Trockmorton (l'ambassadeur), 54, 70.
Tudor (Marie), 55.

Valentinois (la duchesse de), v. Diane de Poitiers.
Valois (Elisabeth de), 64.
Valois (Marguerite de), 64.
Valois (Marguerite de), reine de Navarre, 90.
Vauluysant (l'abbaye de), 68.

Vénerie (le Trésor de), 13.
Venise, 93.
Villebon (de), 160.
Villepreux, 32.
Villeroi (M. de), 87, 88.
Villers-Cotterets, 82.
Vincennes, 54.

Xivrey (M. Berger de), 96.

Windsor, 55.
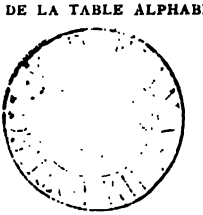
FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQVE.